

Thônex

Dossier du président
Séance du 22 novembre 2022

Présences :

Messieurs Bruno da Silva
Pascal Uehlinger
Marc Kilcher

Maire
Conseiller administratif
Conseiller administratif

Monsieur Richard Stark

Président du Conseil municipal

Mesdames Alimi Masha
Bersier Julie
Mancini Françoise
Menoud Jacqueline

Moro Virginie
Munier Alexandra
Raiola Laurence

Messieurs Avigdor Daniel
Bachmann Dimitri
Bickel Pierre
Boux de Casson Fabrice
Calame Philippe
Camuglia Joseph
Germann Martin
Knörr Stephen
Loureiro Daniel

Nicolet Alain
Noël Philippe
Peyraud Alexandre
Piguet Frédéric
Saudan Guy
Stark Richard
Thomas Sébastien
Ventouras Thierry
Wünsche Florian

Excusées :

Mesdames N'Guessan Pélagie
Peillonex Chloé



Ordre du jour

Discussion et/ou vote sur :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 octobre 2022
2. Assermentation de M. Thierry Ventouras, conseiller municipal, en remplacement de M. Bastien Leutenegger, démissionnaire
3. Nomination d'un·e conseiller·ère municipal·e à la fonction de président·e de la commission écoles, jeunesse, sports en remplacement de M. Bastien Leutenegger, démissionnaire
4. Nomination d'un·e conseiller·ère municipal·e à la fondation en faveur de la jeunesse de Thônex en remplacement de M. Bastien Leutenegger, démissionnaire
5. Nomination d'un·e conseiller·ère municipal·e au comité des fêtes de la culture et du jumelage de Thônex en remplacement de M. Bastien Leutenegger, démissionnaire
6. Nomination d'un·e conseiller·ère municipal·e à la fonction de 1^{er} vice-président·e du bureau en remplacement de M. Bastien Leutenegger, démissionnaire
7. Nomination d'un·e conseiller·ère municipal·e à la fonction de Secrétaire du bureau en remplacement de M. Philippe Guex
8. Communications du bureau du Conseil municipal
9. Communications du Conseil administratif
10. Rapports des commissions
11. Examen du budget 2023
 - Nombre de centimes additionnels
 - Fixation du nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens
 - Indemnités allouées aux conseillers·ères administratifs·ves et aux conseillers·ères municipaux·les
 - Fixation de la taxe professionnelle minimale à CHF 30.-
 - Budget de fonctionnement
 - Autorisation d'emprunter et/ou de renouveler les emprunts



-
12. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 587'300.- pour le versement d'une contribution 2023 au fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements
 13. Propositions du Conseil administratif
 14. Questions écrites
 15. Propositions individuelles



Le président ouvre la séance à 20h et souhaite la bienvenue aux personnes présentes et notamment les conseillers administratifs ainsi que le public à distance ou en présentiel. Il demande ensuite s'il y a des personnes à excuser.

M. Calame informe que Mme N'Guessan est excusée.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 octobre 2022

Faute de remarques, le Président procède au vote.

➤ Par 20 voix pour et 4 abstentions, le procès-verbal de la séance du 4 octobre 2022 est approuvé.

2. Assermentation de M. Thierry Ventouras en remplacement M. Bastien Leutenegger, démissionnaire

Le Président donne lecture de la prestation de serment (art. 8 LAC) puis demande à M. Ventouras de lever sa main droite et de dire :

« Je jure ou je promets solennellement :

- d'être fidèle à la République et Canton de Genève ;
- d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;
- de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »

Le Président prend acte de la prestation de serment de M. Thierry Ventouras et lui souhaite la bienvenue au sein du Conseil municipal, puis il donne lecture de la délibération.

Législature 2020-2025 - Délibération n° 120

Assermentation
Thierry Ventouras, conseiller municipal
membre du parti Alternative Thônex

- Vu la démission de M. Bastien Leutenegger Conseiller municipal en date du 5 octobre 2022,
- Vu les articles 164, 165 et 180 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982,
- Vu l'article 8 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,
- Vu l'acceptation du mandat de conseiller municipal par M. Thierry Ventouras



- Vu la lettre de la Chancellerie d'État, service des votations et élections du 2 novembre 2022

il a été procédé :

par M. Richard Stark, président, en présence du conseil municipal réuni en séance le 22 novembre 2022 :

à l'assermentation de M. Thierry Ventouras, conseiller municipal en remplacement de M. Bastien Leutenegger, démissionnaire.

Le Président :

Le secrétaire :

Le 1^{er} vice-secrétaire :

M. Richard Stark

M. Philippe Guex

M. Philippe Calame

3. Nomination d'un·e conseiller·ère municipal·e à la fonction de Président·e de la commission écoles, jeunesse, sports en remplacement de M. Bastien Leutenegger, démissionnaire

Sur question du Président, Mme Menoud indique que le groupe Alternative propose la candidature de M. Joseph Camuglia.

M. Bickel donne lecture de la délibération.

Législature 2020-2025 - Délibération n° 123

Nomination

d'un·e conseiller·ère municipal·e à la fonction de président·e de la commission écoles, jeunesse, sports en remplacement de M. Bastien Leutenegger, démissionnaire

- Vu la démission M. Bastien Leutenegger en date du 5 octobre 2022
- Attendu qu'il convient de nommer un·e président·e pour la commission écoles, jeunesse, sports pour remplacer la vacance laissée par la démission de M. Bastien Leutenegger

le conseil municipal

décide

par 24 voix pour, soit à l'unanimité

- De nommer M. Joseph Camuglia, conseiller municipal pour siéger en tant que président de la commission écoles, jeunesse, sports en remplacement de M. Bastien Leutenegger démissionnaire.



- Par 24 voix pour, soit à l'unanimité, la proposition de remplacer M. Bastien Leutenegger par M. Joseph Camuglia en tant que président de la commission écoles, jeunesse, sports est acceptée.

4. Nomination d'un·e conseiller·ère municipal·e à la fondation en faveur de la jeunesse de Thônex en remplacement de M. Bastien Leutenegger, démissionnaire

Sur question du Président, M. Camuglia indique que le groupe Alternative propose la candidature de Mme Chloé Peillonex.

M. Wünsche donne lecture de la délibération.

Législature 2020-2025 – Délibération n°121

Nomination
d'un·e conseiller·ère municipal·e à la fondation en faveur
de la jeunesse de Thônex en remplacement
de M. Bastien Leutenegger, démissionnaire

- Vu la démission M. Bastien Leutenegger en date du 5 octobre 2022 de la fondation en faveur de la jeunesse de Thônex
- Attendu que cinq membres doivent être nommés pour siéger au sein de la fondation en faveur de la jeunesse de Thônex,
- Attendu qu'il convient de nommer un membre du conseil municipal de Thônex pour remplacer cette vacance,

le conseil municipal

décide

par 24 voix pour, soit à l'unanimité

- De nommer Mme Chloé Peillonex, conseillère municipale pour siéger à la fondation en faveur de la jeunesse de Thônex en remplacement de M. Bastien Leutenegger, démissionnaire.

- Par 24 voix pour, soit à l'unanimité, la proposition de remplacer M. Bastien Leutenegger par Mme Chloé Peillonex pour siéger à la fondation en faveur de la jeunesse de Thônex est acceptée.



5. Nomination d'un·e conseiller·ère municipal·e au comité des fêtes de la culture et du jumelage de Thônex en remplacement de M. Bastien Leutenegger, démissionnaire

Sur question du Président, M. Calame note que le groupe le Centre et les Verts Libéraux propose la candidature de Mme Pélagie N'Guessan.

M. Camuglia annonce un changement au sein de ce comité : à l'avenir, M. Ventura remplacera Mme Menoud.

M. Calame donne lecture de la délibération.

Législature 2020-2025 – Délibération n°122

Nomination

d'un·e conseiller·ère municipal·e au comité des fêtes de la culture et du jumelage de Thônex en remplacement de M. Bastien Leutenegger, démissionnaire

- Vu la démission M. Bastien Leutenegger en date du 5 octobre 2022 du comité des fêtes, de la culture et du jumelage de Thônex
- Attendu que deux membres doivent être nommés pour siéger au sein du comité des fêtes, de la culture et du jumelage de Thônex
- Attendu qu'il convient de nommer un membre du conseil municipal de Thônex pour remplacer cette vacance,

le conseil municipal

décide

par 24 voix pour, soit à l'unanimité

- De nommer Mme Pélagie N'Guessan, conseillère municipale pour siéger au comité des fêtes, de la culture et du jumelage de Thônex en remplacement de M. Bastien Leutenegger, démissionnaire.

➤ Par 24 pour, soit à l'unanimité, la proposition de remplacer M. Bastien Leutenegger par Mme Pélagie N'Guessan pour siéger au comité des fêtes, de la culture et du jumelage de Thônex est acceptée.



6. Nomination d'un·e conseiller·ère municipal·e à la fonction de 1^{er} vice-Président·e du bureau en remplacement de M. Bastien Leutenegger, démissionnaire

Sur question du Président, M. Camuglia relate que l'Alternative propose de nommer M. Pierre Bickel.

M. Bickel donne lecture de la délibération.

Législature 2020-2025 – Délibération n°124

Nomination
d'un·e conseiller·ère municipal·e à la fonction de 1^{er} vice-président·e du bureau
en remplacement de M. Bastien Leutenegger, démissionnaire

- Vu la démission M. Bastien Leutenegger en date du 5 octobre 2022
- Vu les articles 9 al 2 et 3 de la LAC, 5 et 6 du règlement du conseil municipal de Thônex
- Attendu qu'un·e nouveau·elle 1^{er} vice-président·e doit être nommé·e durant la période allant du 22 novembre 2022 au 31 mai 2023
- Attendu qu'il convient de nommer un·e vice-président·e pour le bureau afin de remplacer la vacance laissée par la démission de M. Bastien Leutenegger

le conseil municipal

décide

par 24 voix pour, soit à l'unanimité

- De nommer M. Pierre Bickel conseiller municipal pour siéger en tant que 1^{er} vice-président du bureau pour la période allant du 22 novembre 2022 au 31 mai 2023 en remplacement de M. Bastien Leutenegger démissionnaire.

➤ Par 24 voix pour, soit à l'unanimité, la proposition de remplacer M. Bastien Leutenegger par M. Pierre Bickel en tant que 1^{er} vice-président·e du bureau est acceptée.

7. Nomination d'un·e Secrétaire du bureau en remplacement de M. Philippe Guex

Le Président informe que le bureau propose que ce soit le futur Secrétaire général, M. Julien Niklaus qui reprenne cette fonction.



Législature 2020-2025 – Délibération n°124

Nomination
d'un·e Secrétaire du bureau
en remplacement de M. Philippe Guex

- Vu le prochain départ à la retraite de M. Philippe Guex, Secrétaire général
- Vu les articles 9 al 2 et 3 de la LAC, 5 et 6 du règlement du conseil municipal de Thônex
- Attendu qu'il convient de nommer un·e Secrétaire du bureau afin de remplacer la vacance laissée par le départ à la retraite de M. Philippe Guex, Secrétaire général

Sur proposition du bureau,

Le conseil municipal

décide

par 24 voix pour, soit à l'unanimité

- La nomination de M. Julien Niklaus, futur Secrétaire général pour siéger en tant que Secrétaire du bureau en remplacement de M. Philippe Guex.

➤ Par 24 voix pour, soit à l'unanimité, la proposition de remplacer M. Philippe Guex par M. Julien Niklaus en tant que Secrétaire du bureau est acceptée.

8. Communications du bureau du Conseil municipal

Le Président procède à la lecture de trois courriers reçus.

- **Lettre de la part de l'association des habitant·es du chemin Plein-Sud, reçue en date du 11 novembre 2022**



Association des habitant-es du chemin Plein-Sud

MAIRIE DE THÔNEX
Reçu le

11 NOV. 2022

Mairie de Thônex
A l'attention du Conseil municipal
Chemin du Bois-Des-Arts 58
Case postale 64
1226 Thônex

Thônex, le 3 novembre 2022

Concerne : Révision des collecteurs d'eau et cession du chemin Plein-Sud – demande d'audition

Madame, Monsieur, les conseiller-ères municipaux-ales,

Notre association regroupe les habitant-es du chemin Plein-Sud, propriétaires comme locataires. Dans le cadre de son activité, notre association traite du dossier de révision des collecteurs d'eau du chemin Plein-Sud. Depuis plusieurs années, des négociations sont en cours avec la commune de Thônex dans le but d'un compromis cédant ainsi le chemin à la commune.

Afin d'être entendue, notre association souhaite être auditionnée par la commission chargée du dossier. En effet, il s'agit de présenter quelles sont les négociations, l'état de situation de l'accord des propriétaires à une cession du chemin à la commune, ainsi que les intérêts pour l'accès au nouveau quartier de Belle-Terre que représente cette cession.

Dans l'espoir que la commission compétente du Conseil municipal puisse auditionner notre association représentante d'habitant-es de Thônex.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, les conseiller-ères municipaux-ales, l'expression de nos meilleures salutations.

Le comité de l'Association des Habitant-es du chemin Plein-Sud

José Cacheiro – Président, 079 417 36 87
Marc Junet – Trésorier, 078 664 60 63
Frédéric Binder – Membre, 079 406 35 31
Gauri Chakravarthy – Membre, 078 637 17 67
Philippe Léchaud – Membre, 079 615 01 77
Romain de Sainte Marie – Membre, 079 395 23 85

Le Président explique que le bureau, en concertation avec le conseil administratif, a décidé que l'Association des habitant-es du chemin Plein-Sud sera auditionnée lors de la séance conjointe de la commission travaux, bâtiments et de la commission mobilité le 1er décembre 2022.



- **Courrier de M. Alain Akar, gérant de l'Auberge communale de Thônex, reçue en date du 18 octobre 2022, à propos de la restauration au sein de la commune**

Mairie de Thônex			
Responsable dossier:			
Réponse par:			
Echéance:			
Reçu le : 18 OCT. 2022			
CA		CM	
SECR		APM	
TECH		ESPV	
RH		VOI	
CPTA		CULTURE	
SOCIAL			

Mairie de Thônex
 Conseil administratif
 Chemin du Bois-des Arts 58
 1226 Thônex

Att : Monsieur *Guex*

Genève, le 16.10.2022

Messieurs les Conseillers administratifs,

Chers Conseillers administratifs,

Ce message pour vous dire notre déception et notre incompréhension quant à la décision prise.

En effet, le fait que la restauration liée à un événement d'envergure comme les promotions citoyennes et encadré par la Commune de Thônex, ait été délibérément confiée à quelqu'un d'autre qu'à sa propre Auberge communale, et de surcroît à un tiers qui n'appartient pas à la Commune, ne manquera pas de soulever des interrogations injustifiées au sein de la population quant à la qualité des prestations offertes par l'Auberge.

On pourrait d'ailleurs qualifier ce choix de politique, tant au sens du symbole qu'il renvoie (signal de non-confiance et de boycott) qu'en tant que décision de politique politicienne, dans la mesure où ce choix a possiblement été influencé par des jalousies et logiques partisans en lien avec certains conseillers municipaux dont l'hostilité à notre égard n'est un secret pour personne.

Outre la problématique soulevée sur le plan de l'image et des principes, nous peinons à comprendre le processus décisionnel dès lors que nous avons fait le nécessaire pour prévoir une formule ciblée, à votre demande, selon vos critères de contenu et de prix, et que nous aurions volontiers pu rediscuter cette formule si les personnes en charge avaient bien voulu nous faire part d'éventuels changements souhaités avant de se tourner vers quelqu'un d'autre sans fournir la moindre explication.

En tout état de cause, nous estimons dommageable qu'il soit fait appel à un tiers extra-communal alors que nous avons toujours payé, tant au plan privé que professionnel, tous impôts et taxes dans la Commune, accepté des augmentations de loyer successives en l'absence de réfection des locaux, et régulièrement soutenu, avec de très faibles marges, divers événements et réunions encadrés par la Commune, sans avoir enregistré de retours négatifs sur la qualité de nos prestations.

Nous regrettons donc amèrement cette issue non-transparente, étant entendu que nous serions disposés à reprendre l'affaire si la Commune devait rapidement revoir sa décision et revenir à la discussion afin que nous puissions, le cas échéant, nous préparer à temps.

Enfin, puisqu'il est ici question d'affaires apportées par la Commune, nous profitons de l'occasion pour porter à votre attention le fait que, depuis un certain temps, la Commune se permet régulièrement de fournir les boissons venant de l'extérieur lors de repas d'événements organisés à



l'Auberge. Démarche que nous n'avons jamais encouragée et qui pèse évidemment sur nos opérations quand on sait que les restaurateurs font l'essentiel de leurs affaires grâce aux boissons. Il serait donc souhaitable qu'une communication interne de la hiérarchie soit faite pour mettre fin à cette pratique.

De plus, veuillez noter que nous sommes ouverts à la communication et que s'il faut revoir des tarifs de boissons nous le ferons avec plaisir.

En vous remerciant par avance de bien vouloir tenir compte de ce qui précède, nous vous adressons, chers Conseillers administratifs, nos salutations distinguées.

Auberge communale de Thônex

Alain AKAR

Copie :

- 1- Da Silva Bruno
- 2- Kilcher Marc
- 3- Pascal Uehlinger
- 4- **Guex Philippe**
- 5- **Président conseil municipal**

- **Courrier de M. Alain Akar, gérant de l'Auberge communale de Thônex, reçue en date du 18 octobre 2022, à propos des travaux de rénovation de l'Auberge**



Mairie de Thônex			
Responsable : M. Guex			
Réponse par :			
Echéance :			
Reçu le : 18 OCT. 2022			
CA		CM	
SECR		APM	
TECH		ESPV	
RH		VOI	
CPTA		CULTURE	
SOCIAL			

Concerne: **Travaux de rénovation**

Mairie de Thônex
Conseiller administratif
Chemin du Bois-Des-Arts 58
Case postale 64
1226 Thônex

Att :Monsieur Guex Philippe

Le 17 octobre 2022

Monsieur le Conseiller administratif,

Je me réfère à mon précédent courrier envoyé courant 2021 concernant la rénovation sollicitée de l'Auberge.

Je constate que le courrier précité a reçu toute votre attention vu la visite effectuée le 31 juin dernier par deux architectes mandatés par la Commune pour état des lieux et vous remercie d'avoir ainsi pris les devants afin que nous puissions envisager l'avenir de l'Auberge avec sérénité.

Les architectes ont eux-mêmes constaté la vétusté des locaux et installations, et notamment relevé que de nombreux éléments n'avaient fait l'objet d'aucune rénovation depuis de nombreuses décennies. Sur la base de ce constat, les architectes ont indiqué qu'il conviendrait d'effectuer de grands travaux de rénovation de l'Auberge, qui pourraient nécessiter plusieurs mois de suspension d'exploitation, au vu de l'ampleur du chantier nécessaire.

Une telle constatation s'accommode mal de l'augmentation de loyer décidée fin 2021, soit après l'envoi du courrier précité, et censée entrer en vigueur dès le mois d'octobre 2022.

Enfin, dans le prolongement des constatations faites par les architectes, une refonte de la zone terrasse sur la base des éléments suivants serait très souhaitable:

- (a) ajout d'une installation fixe de type *véranda* (ou éventuellement *pergola*);
- (b) rééquilibrage du sol et changement du revêtement utilisé (les dalles actuelles sont inégales et instables);
- (c) rénovation des fenêtres, vitres et portes coulissantes pour améliorer l'isolation des locaux.

En effet, les améliorations ci-dessus s'inscrivent naturellement dans le chantier de modernisation des locaux qui s'impose, de sorte qu'il serait judicieux de faire, en un bloc cohérent, toutes les rénovations nécessaires et utiles à l'auberge, plutôt qu'une succession de petits travaux hétérogènes répondant à des urgences ponctuelles.

Enfin, les améliorations sollicitées contribueraient de façon importante à la meilleure efficacité énergétique de l'exploitation en hiver (une vraie véranda éliminera le besoin de recourir à des chauffages externes énergivores), ce que le public appréciera pour des raisons de confort et d'impact



environnemental, et faciliteraient également l'accueil de la clientèle en période de canicule comme d'averses.

Au vu de ce qui précède, je vous serais reconnaissant de bien vouloir (i) renoncer à l'augmentation de loyer prévue pour le mois d'octobre 2022, par la conclusion d'un avenant, tant que les rénovations nécessaires n'auront pas été accomplies, et (ii) me communiquer vos disponibilités afin de convenir d'une rencontre pour discuter des prochaines étapes et du calendrier/horizon pour la réalisation de ces étapes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller administratif, mes salutations distinguées.

Pour l'Auberge communale de Thônex

Alain Akar, gérant

Copie :

- 1- Da Silva Bruno
- 2- Kilcher Marc
- 3- Pascal Uehlinger
- 4- **Guex Philippe**
- 5- **Président conseil municipal**

• **Courrier de Mme Masha Alimi du 14 octobre 2022**

M. Boux de Casson indique que le bureau a reçu une lettre datée du 14 octobre de la part de Mme Alimi indiquant qu'elle siègera à titre indépendant à l'avenir et non plus pour le groupe PLR.

• **Message à l'attention de M. Philippe Guex, secrétaire général**

Le Président en tant que conseiller municipal et président à deux reprises du conseil municipal, transmet un message à M. Guex à l'occasion de son départ à la retraite. Il le remercie pour sa disponibilité, ses conseils avertis grâce à ses compétences, ainsi que son respect de toutes et tous quel que soit leur appartenance politique - ce qui vaut tout l'or du monde. En effet, pour sa part, il a pu apprécier, lors de situations délicates, un confident avec une réelle réciprocité. Finalement, il clôt son discours sur cette fructueuse aventure humaine, en remerciant encore M. Guex et en lui souhaitant de profiter d'une bonne retraite avec ses proches.



9. Communications du Conseil administratif

• Personnel communal

M. da Silva, Maire, commence par faire des communications générales au sujet du personnel communal.

Il salue la présence de M. Julien Niklaus, futur secrétaire général qui prendra ses fonctions le 1^{er} décembre 2022 et il remercie M. Philippe Guex pour toutes ses belles années au service de la commune.

De plus, il informe que les premiers entretiens pour remplacer la directrice des ressources humaines de la commune avancent bien et en présence de M. Niklaus. Le conseil administratif présentera les candidat·es retenu·es bientôt au conseil municipal.

Concernant les sapeurs-pompiers, il salue la présence du nouveau commandant *ad intérim* M. Loïc Veronese nouvellement engagé pour remplacer l'ancien commandant en congé sabbatique.

• Cohésion sociale

M. da Silva informe que la commune a obtenu une subvention cantonale pour la deuxième fois consécutive, dans le cadre d'un appel à projet du canton pour des projets de développement de cohésion sociale dans les quartiers. La commune touchera donc environ CHF 60'000,- pour 2023, pour la mise en place de nouveaux dispositifs d'intégration et d'animations socioculturelles en lien avec la jeunesse. Une discussion à ce sujet aura lieu en commission dédiée.

• Culture

Quant à l'association Trois-Chêne Culture, celle-ci a été dissoute par suite de deux assemblées, car lors de la première assemblée le quorum n'avait pas été atteint. Les liquidateurs·trices ont été nommé·es au sein des trois communes pour accélérer le processus de liquidation.

Les prochaines manifestations communales sont les suivantes :

- Le traditionnel concert de Noël aura lieu le mardi 6 décembre à l'Église St Pierre.
- La Fête de l'Escalade reprendra pour la première fois depuis trois ans, le 9 décembre.
- Le 10 décembre aura lieu l'inauguration d'une nouvelle version de ThôNoël durant toute la journée et non plus que le matin comme par le passé.



- **Divers**

M. da Silva poursuit en indiquant qu'au vu du très maigre agenda pour le prochain conseil municipal prévu le 20 décembre, le conseil administratif a préavisé son annulation au bureau. Cette annulation devra être confirmée par le bureau. En outre, il indique qu'à la fin de la séance de ce soir, un petit apéritif sera servi dans la salle polyvalente de l'École de Marcelly.

- **Travaux**

M. Uehlinger, Conseiller administratif, informe le conseil municipal de l'avancée de certains travaux en cours au sein de la commune.

Les travaux au Pavillon des Jardiniers sont en cours de finition. En effet, l'extérieur est bientôt terminé et l'intérieur est en cours de finition. Les aménagements extérieurs ont commencé cette semaine et le bâtiment sera remis à disposition du service des espaces verts au début de l'année 2023.

Quant à « Jussy 34 », le conseil administratif a été invité à son inauguration récemment. L'ancienne ferme a été totalement rénovée et la partie inférieure est devenue une crèche. Certains attributs de l'ancienne ferme ont dû être conservé sur demande de la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS), notamment le maintien d'un ancien mangeoire bovin au milieu de la structure. En outre, la salle du haut, mise à disposition de la commune la plupart du temps, a été aménagée et son affectation devra être discutée par le conseil administratif mais elle ne pourra pas faire l'objet de réservations ou de locations pendant de longues périodes car la crèche en bénéficie aussi quelques demi-journées par semaine pour des activités.

Les appartements de SPS sont des appartements avec un certain haut standing avec des vues magnifiques et de grandes terrasses, ainsi il y a de bonnes espérances qu'il y aura des entrées fiscales supplémentaires dès leur mise en location prochaine.

- **Police**

M. Marc Kilcher, Conseiller Administratif évoque le sujet de la police.

Premièrement, concernant la fluctuation de la circulation de la commune. Le contrôle de vitesse a été réalisé sur le chemin de Foron sur le tronçon juste avant la voie verte en partant du cycle du Foron et en descendant vers Moillesulaz. Ce tronçon est limité à 30 km/h. Lors de la semaine de la rentrée scolaires, 9'000 véhicules sont passés sur ce tronçon et il y a eu un dépassement de vitesse de 13%. Il s'agit dans l'ensemble d'un bon résultat ce qui indique que les mesures d'aménagement faites par le passé ont eu un bon impact sur la circulation.



Deuxièmement, en février 2022, la commune avait résilié le contrat local de sécurité. Actuellement, le conseil administratif en est à sa deuxième réunion avec M. Mauro Poggia, Conseiller d'État chargé du département de la sécurité, de la population et de la santé (DSPA), à propos d'une refonte d'un contrat local de sécurité qui inclurait les communes de Chêne-Bougeries et Chêne-Bourg. Les négociations sont longues car le conseil administratif souhaite un contrat plus fin et constructif pour la région. Ce sujet fera l'objet de discussions au sein d'une commission lorsque le projet aura abouti. En attendant, Thônex est encore partie à des conventions de collaboration avec l'ensemble des communes aux alentours. En effet, la convention avec Puplinge prévoit que la commune envoie des agents de contrôle de stationnement ainsi que des policiers municipaux. Il y a également une convention avec Chêne-Bougeries. En outre, la convention avec Chêne-Bourg a été refaite et détaillée afin de mutualiser les efforts des polices municipales en termes de sécurité publique.

- **Associations**

M. Marc Kilcher signale la création d'une association « la Mémoire des Trois-Chêne », dont le premier comité constitutif est prévu au 1^{er} décembre. Il souhaite bonne chance à cette association dont l'objectif est de mettre en lumière le patrimoine historique des Trois-Chêne.

De plus, il informe que le conseil administratif a été invité à une séance de la nouvelle association de quartier de la route d'Ambilly, « l'Association des familles de Thônex-Nord ». Il estime que c'est un point positif de voir le tissu associatif se renforcer.

10. Rapports des commissions

Le Président commence par rappeler que les rapports de commissions sont adressés au secrétariat par les président·es de commission, qui les transfère au membres du conseil municipal. Au cours de la séance du conseil municipal, les président·es doivent ensuite donner lecture d'une synthèse factuelle du rapport et la version complète des rapports est ajoutée au procès-verbal.

- **M. Saudan, Président de la commission cohésion sociale**

Les séances des 27 septembre et 6 octobre 2022

Ordre du jour

Discussion et/ou vote sur

1. Examen des dossiers des attributions de l'aide sociale, humanitaire et actions pour la jeunesse



La séance du 20 octobre 2022

Ordre du jour

Discussion et/ou vote sur

1. Approbation du procès-verbal du 30 août 2022
2. Examen des dossiers et attribution des aides sociales et humanitaires
3. Divers

M. Saudan rapporte qu'après les deux séances de travail de la commission, aucun rapport n'a été établi. Il résume ensuite les décisions qui ont été prises.

- Pour l'aide à la jeunesse, les attributions pour un montant de CHF 16'000,- sont acceptées à l'unanimité.
- Pour l'aide humanitaire :
 - L'enveloppe totale de CHF 70'000,- attribuée aux aides humanitaires de la Fédération genevoise de coopération (FGC) a été acceptée par 6 oui et 1 abstention.
 - Une demande d'entrée à matière sur la proposition de reconsidérer le dossier incomplet de l'association pour l'éducation, les soins et la promotion de la femme et de l'enfant (AESOPFE) a été acceptée par 2 oui et 5 abstentions. Après présentation de cette association, une proposition de réattribuer a été acceptée par 4 oui, 1 non et 2 abstentions.
 - Le restant l'enveloppe de CHF 30'000,- est accepté par 6 oui et 1 abstention.
- Pour l'aide sociale :
 - Une proposition d'attribuer CHF 4'000,- au Centre thérapeutique pour traumatismes dont les agressions sexuelles (CTAS) est acceptée par 3 oui, 2 non et 2 abstentions.
 - Une proposition d'attribuer CHF 3'000,- à l'Association Voie F espace de formation pour les femmes, est accepté par 4 oui et 3 abstentions.
 - Une proposition d'attribuer CHF 4'000,- à l'Association CRÉÀ VIE au lieu de CHF 2'000,- est acceptée par 6 oui et 1 abstention.
 - Finalement, l'enveloppe globale pour les aides sociales de CHF 93'000,- est acceptée à l'unanimité.

• **M. Piguet, Président de la commission mobilité**

La séance du 1^{er} novembre 2022

Ordre du jour

Discussion et/ou vote sur

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mars 2022
2. (Chemin Plein-Sud)
3. Piste cyclable avenue Thônex Sud, en présence du Bureau AJS et l'OCT
4. Divers



M. Piguet rapporte que la commission s'est tenue en présence d'une personne de l'office cantonal du transport (OCT) et de deux personnes représentant le bureau mandaté pour l'étude, AJS. La commission a traité de la question de la piste cyclable devant relier le croisement de Fossard sur l'avenue Thônex jusqu'au sud de Thônex dans le secteur Pont de Sierne.

Premièrement, ils ont discuté de la pertinence et du parcours de la piste cyclable allant du secteur Pont de Sierne jusqu'au croisement de Fossard. Deuxièmement, ils ont discuté de la pertinence et du parcours de deux pistes cyclables en parallèle, allant du croisement de Fossard au secteur Pont de Sierne.

Après ces échanges, la commission a donné mandat à M. Da Silva de poursuivre les discussions avec l'OCT à ce sujet.

- **Mme Bersier, Présidente de la commission travaux, bâtiments**

La séance du 1^{er} novembre 2022

Ordre du jour

Discussion et/ou vote sur

1. Approbation du procès-verbal du 1^{er} septembre 2022
2. Chemin Plein-Sud

Mme Bersier rapporte que la commission devait discuter d'une possible acquisition du chemin Plein-Sud par la commune. Un des commissaires a assuré que le cadastre communal indique un droit de passage public sur ce chemin. Pour cette raison, la séance a été annulée. Pourtant, après vérification, cette affirmation s'est révélée inexacte. Ainsi, une nouvelle séance a été agendée début décembre pour traiter de ce sujet.

- **M. Calame, Président de la commission finances**

M. Calame donne lecture du rapport de la commission finances.

La séance du 22 septembre 2022

Présents : 8 commissaires / 8

Bruno da Silva, Pascal Uehlinger, Conseillers administratifs

Philippe Guex, Michel Zeder, secrétariat général

Victor de Oliveira (pt. 1), et Vanessa Dahan, Frédéric Giroud (pt. 3), administration

Ordre du jour

Discussion et/ou vote sur

1. Situation sur la pollution sous le futur parking Marcelly

En présence de Mmes Geneau et Viret Schlatter de AB ing. SA, secteur environnement.

Suite à la pollution il existe a priori, sous réserve approbation Gesdec,3 possibilités de ne rien faire et tout recouvrir (étanche), d'assainir



uniquement sous la zone du parking, sans la bande de 2m au nord, ou de tout assainir.

Après discussion les commissaires unanimes recommandent au CA de tout assainir. La question financière sera réglée selon l'art. 48 lettre m de la LAC et un vote de régularisation dans un CM ultérieur avec clause d'urgence (pas de référendum possible).

2. Approbation des procès-verbaux des séances du 23 juin 2022

Le PV est approuvé par 4 oui et 3 abstentions.

3. Examen du budget (*cf. infra point 11*)

La suite du rapport de la commission concernant le projet de budget 2023 sera présenté au point 11 de la présente séance.

4. Demande d'un crédit d'investissement de 587'300.- pour le versement d'une contribution 2023 au FIDU (*cf. infra point 11*)

5. Divers

Pas de divers.

La séance est levée à 21h56.

• **M. Bickel, Président de la commission économie publique**

La séance du 15 novembre 2022

Ordre du jour

Discussion et/ou vote sur

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2021
2. Association de commerçants
3. Les places d'apprentissage
4. Bilan de la Cité des métiers, collaboration avec les deux autres communes chénoises et séance en 2023
5. Perspective du Forum des entreprises en 2023, et éventuellement nouveaux partenaires
6. Bilan final des bons de soutien
7. Subvention aux acheteurs de produits du terroir
8. Divers

M. Bickel résume les sujets évoqués en commission :

- La commission a notamment traité des associations de commerces effectives à Belle-Terre et souhaitées pour la rue de Genève.
- La Cité des métiers aura lieu le 25 janvier prochain en présentiel.
- La commune forme six apprentis.
- Quant au Forum des entreprises, il a pu compter en 2022 sur la participation de la commune de Chêne-Bougeries et celui-ci est à nouveau prévu en mai 2023.
- Les bons de soutien ont abouti à un bénéfice de CHF 3'150,- soit par des entreprises qui ne sont pas venues les encaisser, soit par des particuliers qui ne les ont pas utilisés.



11. Examen du budget 2023

- Fixation des indemnités allouées aux conseiller·ères administratifs·ves et aux conseiller·ères municipaux·les
- Fixation de la taxe professionnelle minimale à CHF 30,-
- Nombre de centimes additionnels
- Fixation du nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens
- Budget de fonctionnement
- Autorisation d'emprunter et/ou de renouveler les emprunts

• Présentation générale

M. Uehlinger, Conseiller administratif délégué aux finances présente dans les grandes lignes le budget discuté en pré-budget et en commission des finances.

Récapitulation du budget 2023

Cette année le budget présente un excédent de charges de presque CHF 5 millions sur des revenus de CHF 51 millions, ce qui représente un excédent de charges de presque 10%.

Récapitulation du budget 2023

FONCTIONNEMENT

	Comptes 2021	Budget 2022	Budget 2023	Evolution entre les budgets 2022/2023
Charges	44'666'958.18	52'194'482.00	55'923'453.00	+ 3'728'971.00
Revenus	46'988'977.35	49'221'415.00	51'086'329.00	+ 1'864'914.00
Excédent de revenus	2'322'019.17			- 1'864'057.00
Excédent de charges		2'973'067.00	4'837'124.00	

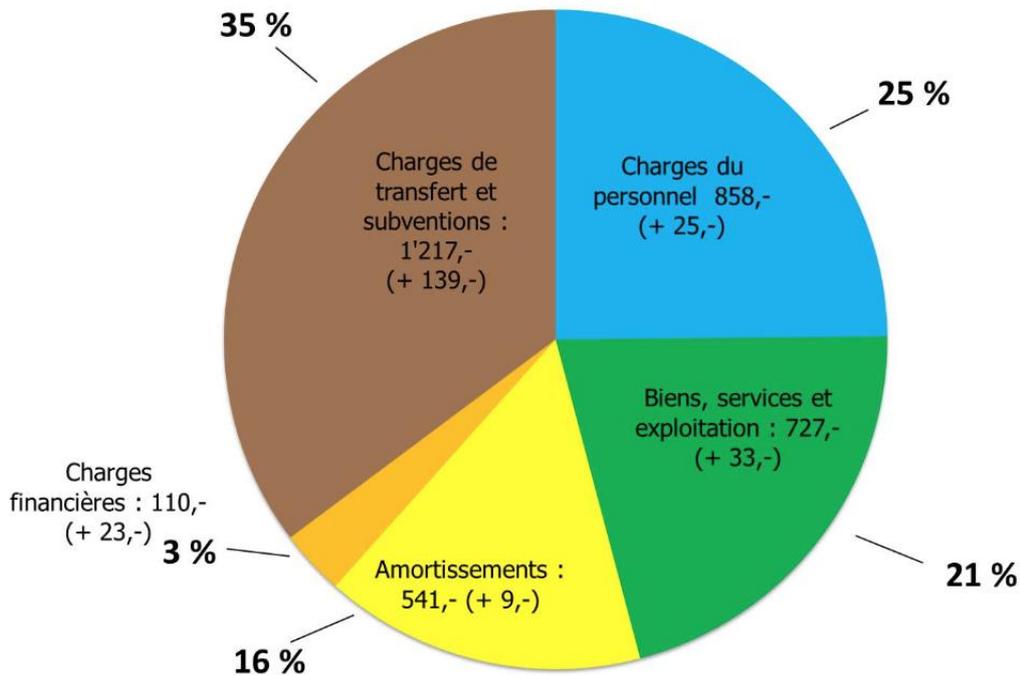
INVESTISSEMENTS

	Comptes 2021	Budget 2022	Budget 2023	Evolution entre les budgets 2022/2023
Dépenses	37'610'082.92	40'738'300.00	12'992'393.00	- 27'745'907.00
Recettes	2'551'086.90	3'558'300.00	4'122'393.00	+ 564'093.00
Investissements nets	35'058'996.02	37'180'000.00	8'870'000.00	- 28'310'000.00



Dépenses par habitant·e·s de la commune

Dépenses par habitants de la commune



Certaines charges sont incompressibles, donc elles n'offrent qu'une marge de manœuvre limitée.

Les dépenses, présentées par ordre décroissant, se décomposent comme suit :

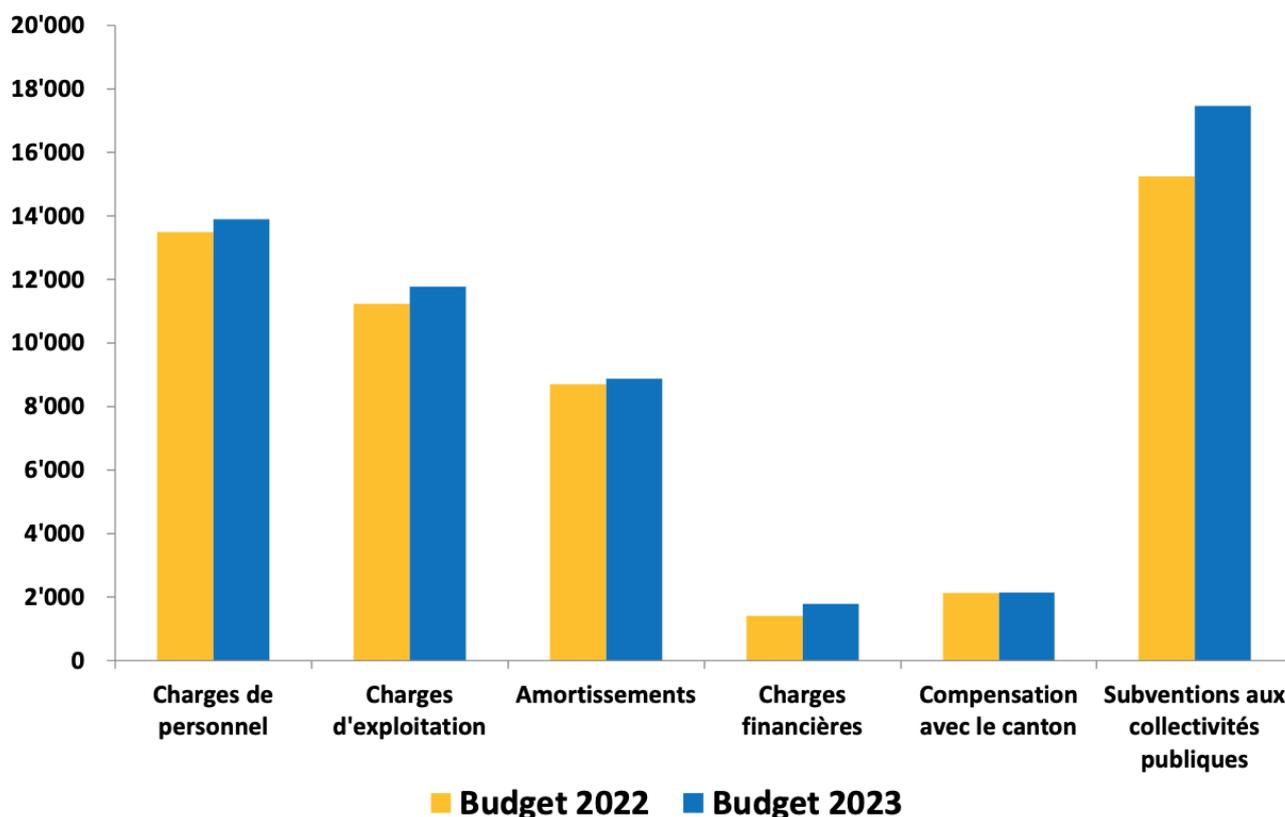
- Biens, services et exploitation (représente au total environ CHF 11 millions) (*partie verte*):
 - La plus grosse partie des dépenses concerne la gestion des déchets (CHF 2 millions), soit le nettoyage externalisé des locaux (CHF 382'000,-) et les honoraires de conseiller·ères externes et spécialistes (CHF 310'000,-).
 - Pour ce qui concerne l'entretien des bâtiments, il faut notamment prendre en compte l'entretien des écoles (CHF 587'000,-), des routes et voiries (CHF 513'000,-), des parcs et jardins (CHF 386'000,-).
 - L'achat de matériel et marchandises comprend les imprimés, flyers et calendriers (CHF 135'000,-), l'achat des cartes journalières (CHF 130'000,-), ainsi que les fournitures de nettoyage (CHF 94'000,-).
- Amortissements (représente au total plus de CHF 8 millions) (*partie jaune*) :
 - La part aux écoles est importante car elle concerne notamment les aménagements à l'École Belle-Terre (CHF 1.4 millions), la reconstruction du groupe scolaire Marcelly (CHF 1.4 millions), les aménagements à l'École du Bois des Arts (CHF 525'000,-) et le projet d'extension de la Mairie (CHF 518'000,-).



- La part des charges financières comprend l'entretien des bâtiments du patrimoine financier (CHF 1.35 millions), l'intérêts sur les dettes à moyen et long terme (CHF 632'000,-)
- Charges de transfert et subventions (représente au total plus de CHF 19 millions) (*partie brune*) : Cette catégorie de dépense comprend notamment la Fondation en faveur de la jeunesse (CHF 6.5 millions), le GIAP (CHF 2.7 millions), la compensation financière aux communes françaises (env. CHF 1.9 millions), le CSSM (CHF 1.5 millions), la commission de perception versée à l'administration fiscale cantonale (CHF 1.6 millions).

Évolution des dépenses entre les budgets 2022 et 2023

Evolution des dépenses entre les budgets 2022 et 2023

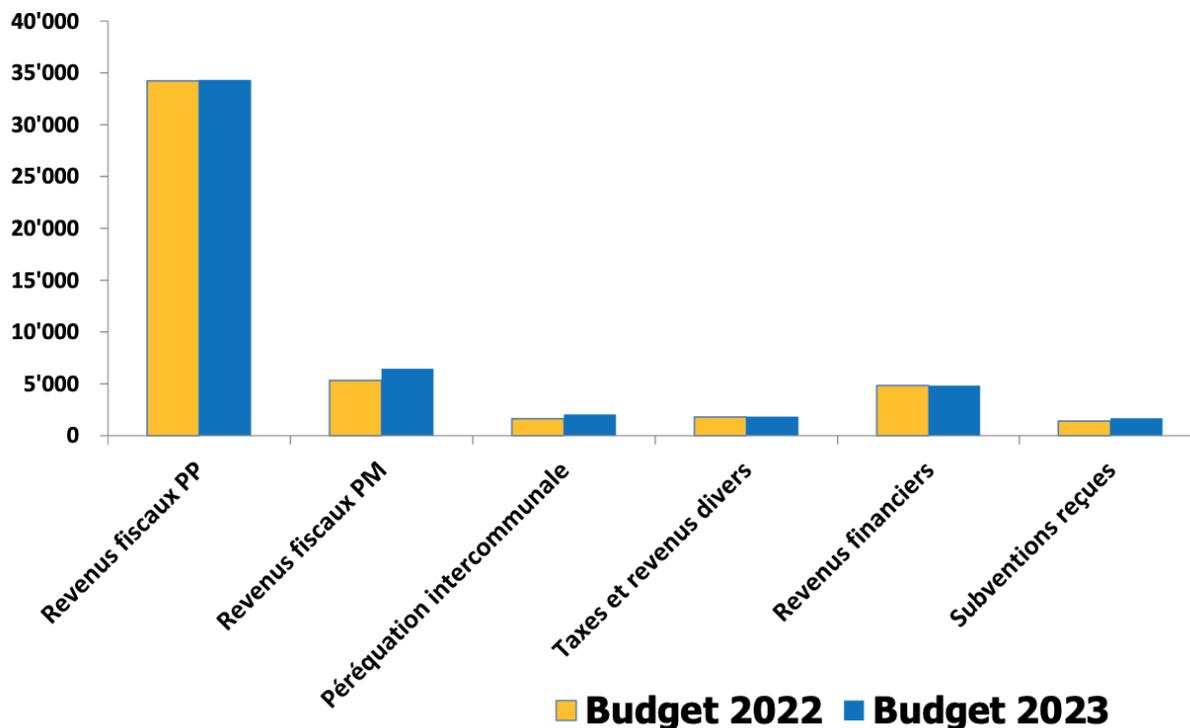


- Charges de personnel, charges d'exploitation, amortissements : Ces rubriques ont augmenté dû à la croissance des activités au sein de la commune.
- Charges financières : les investissements ont nécessité des emprunts, ainsi les charges financières ont augmenté dû aux intérêts de la dette.
- La compensation avec le canton reste similaire.
- Les subventions aux collectivités publiques augmentent, dû à l'augmentation de la politique de la petite-enfance et le GIAP.



Évolution des recettes entre les budgets 2022 et 2023

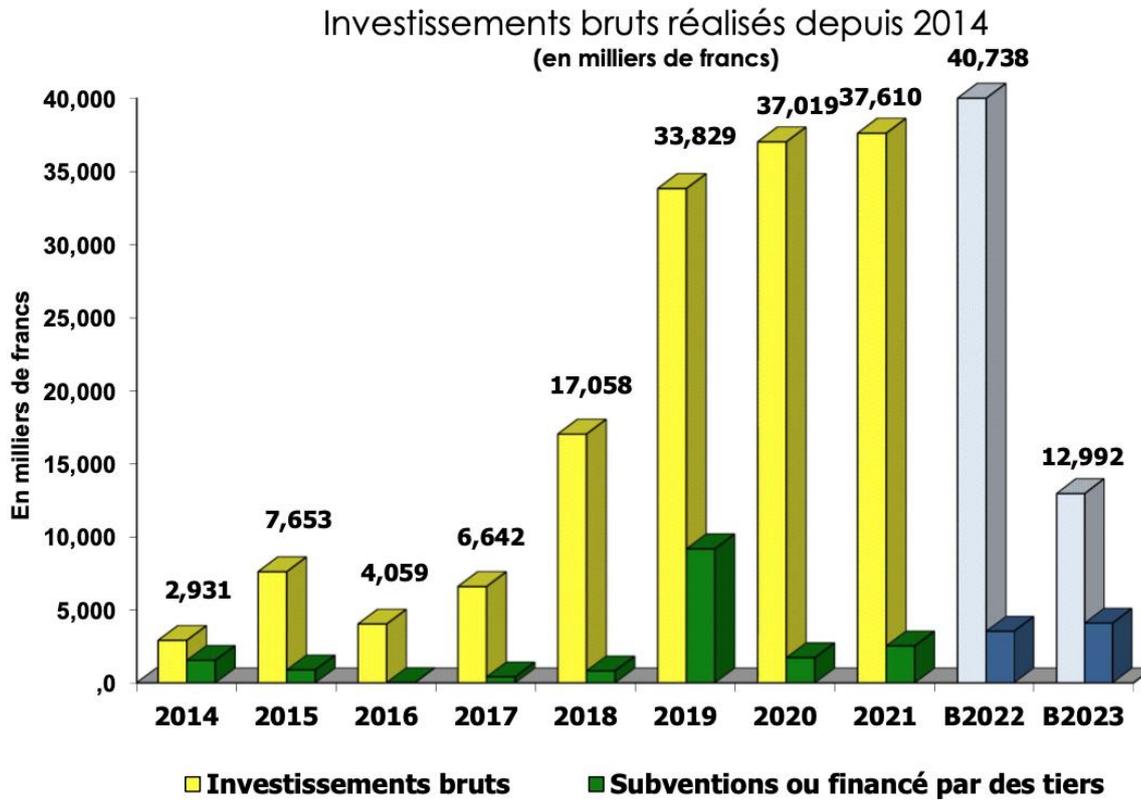
Evolution des recettes entre les budgets 2022 et 2023



- Les revenus fiscaux des personnes physiques restent stables car certains éléments n'ont pas été pris en compte, tels que les revenus des personnes qui paieront des impôts et qui sont installés sur Belle-Terre, ou les revenus des personnes qui se sont installés dans les magnifiques appartements à Jussy 34.
- La péréquation intercommunale prise en compte pour le budget 2023 se base sur l'ancienne loi. Or, une nouvelle loi va bientôt probablement être votée et entrer en vigueur pour le 1^{er} janvier 2023 et qui devrait amener à terme, soit sur trois ans, CHF 2.2 millions de plus au budget de Thônex. Ainsi, il devrait y avoir un budget beaucoup plus équilibré dans le futur que ce qui est présenté ce jour.



Investissements bruts réalisés depuis 2014

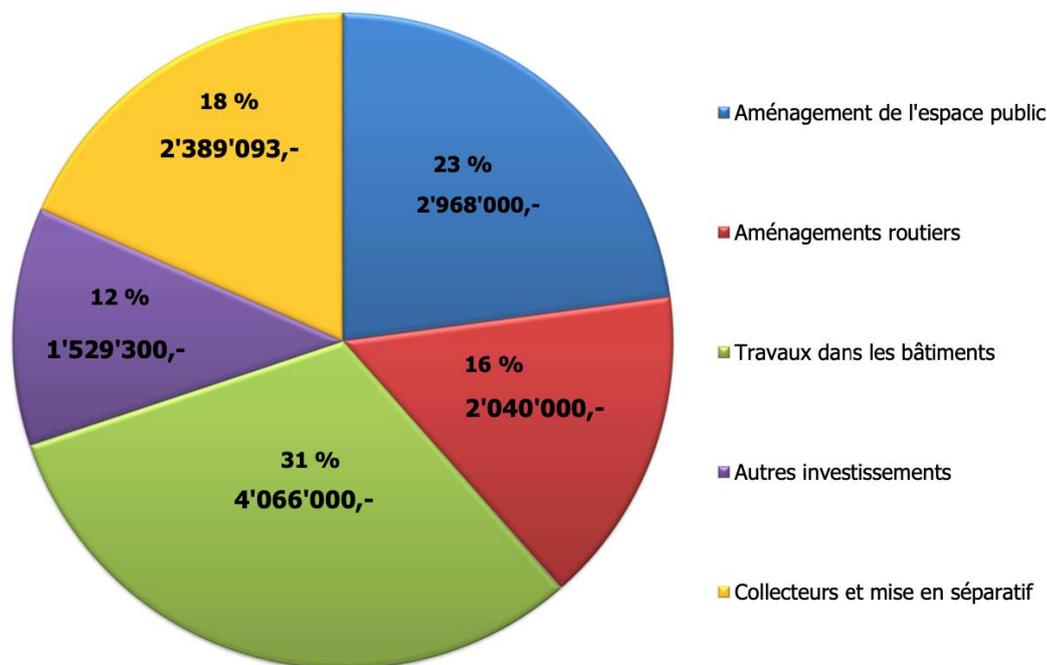


La plupart des gros investissements arrivent à un terme en 2023. C'est-à-dire que la commune entre dans une nouvelle période d'amortissements plutôt que d'investissements. En espérant que la commune aura les recettes suffisantes pour ne pas augmenter les impôts.



Investissements à financer en 2023

Investissements à financer en 2023



- Aménagements routiers (*partie rouge*) : Cette rubrique comprend notamment l'acquisition et la réfection du chemin Plein-Sud (CHF 800'000,-), le plan d'assainissement de l'éclairage public (CHF 500'000,-), la réfection du chemin Chantemerle (CHF 300'000,-), ainsi que les modifications de circulation du chemin de Mousse/route de Jussy (CHF 200'000,-).
- Aménagement de l'espace public (*partie bleue*) : Cette rubrique comprend notamment le parc Marcelly - ex parcelle de la Promenade des oiseaux, l'aménagement d'un parc aquatique à l'École Adrien Jeandin (CHF 800'000,-), ainsi que la réalisation d'un espace public Mon-Idee/commune d'Ambilly (CHF 200'000,-).
- Collecteurs et mise en séparatif (*partie jaune*) : Cette rubrique comprend notamment la mise en séparatif des collecteurs de l'avenue de Thônex (CHF 1 million) et le système d'assainissement des eaux pluviales et eaux usées à Mon-Idee/commune d'Ambilly (CHF 780'000,-).
- Travaux dans les bâtiments (*partie verte*) : Cette rubrique comprend notamment le projet de rénovation dans la villa Vincent (CHF 650'000,-), la réfection des installations techniques de la piscine de Thônex (CHF 600'000,-), le mobilier et l'ameublement de l'École Belle Terre (CHF 500'000,-), la rénovation des WC et sanitaires de l'École Adrien-Jeandin (CHF 450'000,-), la construction de l'École Belle-Terre (CHF 450'000,-), ainsi que la rénovation du plafond de la salle de gym de l'École de Pont Bochet (CHF 420'000,-).



- Autres investissements (*partie violette*) : Cette rubrique comprend notamment la contribution 2023 au FIDU qui va être votée ce jour (*cf. infra point 12*) (CHF 587'300,-), de divers crédits d'engagement et imprévus (CHF 400'000,-), ainsi que le concours et projet de l'école du chemin du Foron (CHF 300'000,-).

- **Rapport de la commission des finances (suite)**

M. Calame, Président de la commission des finances, lit la suite du rapport de la commission des finances du 22 septembre 2022 (*cf. supra point 10*).

La séance du 22 septembre 2022 (suite)

Discussion et/ou vote sur

[...]

3. Examen du budget

Les amendements suivants sont discutés et votés :

- Rubrique 011.0.300 (jetons de présence du CM)
augmentation de Fr. 8'000.- pour nouveau total à Fr. 71'000.-
Suite baisse en 2021 en raison de la Covid, retour à la normale.
La commission approuve cet amendement par 5 oui et 2 non
- Rubrique 111.427 (production des amendes d'ordre)
augmentation de Fr. 75'000.- pour nouveau total à Fr. 400'000.-
Laisser le montant habituel car les 10 APM et 2 agents du stationnement peuvent y arriver.
La commission approuve cet amendement par 3 oui, 2 non et 2 abstentions
- Rubrique 544.0.363.2 (aide sociale à la jeunesse attribuée par la commission sociale)
augmentation de Fr. 14'000.- pour nouveau total à Fr. 30'000.-
Aux vues des demandes 2022 qui n'ont pas été validées faute de montant disponible.
La commission approuve cet amendement à l'unanimité
- Rubrique 592.363.1 (aide sociale dans le pays attribuée par la commission sociale)
augmentation de Fr. 10'000.- pour nouveau total à Fr. 110'000.-
Malgré que les budgets 2021 et 2022 n'ont pas été totalement attribués, permet une disponibilité.
La commission approuve cet amendement par 4 oui, 2 non et 1 abstention
- Rubrique 593.363.1 (aide sociale à l'étranger attribuée par la commission sociale)
augmentation de Fr. 20'000.- pour nouveau total à Fr. 125'000.-
Suite au nouveau système qui délègue 70'000.- à la FGC, le solde de 30'000.- attribué par la commission se révèle insuffisant.
La commission approuve cet amendement à l'unanimité



- Rubrique 615.314 (entretien du domaine public)
diminution de Fr. 125'000.- pour nouveau total à Fr. 344'000.-
Demande que le remplacement des lampadaires sur 2 chemins privés ne soit pas pris en charge par la Commune.
La commission approuve cet amendement par 4 oui, 3 non et 1 abstention
- Rubrique 622.363.0 (offre promotionnelle TPG)
augmentation de Fr. 25'000.- pour nouveau total à Fr. 75'000.-
Vu le succès de ces offres en 2022, dont le montant a été épuisé en septembre.
La commission approuve cet amendement à l'unanimité
- Nouvelle rubrique 779.313.1 (transition écologique et énergétique)
de Fr. 50'000.-
Vu les enjeux énergétiques, des utilisations seront proposées par motions
La commission approuve cet amendement par 5 oui et 2 abstentions

Suite au budget ainsi amendé, aux votes finaux, les commissaires approuvent :

- À l'unanimité : le nombre de centimes additionnels à 44
- A 6 oui et 1 abstention : les centimes additionnels sur l'impôt sur les chiens à 100
- A l'unanimité : les indemnités inchangées pour le Conseil administratif et le Conseil municipal
- A l'unanimité : le montant minimal de la taxe professionnelle à Fr. 30.-
- A l'unanimité : le budget tel qu'amendé
- A l'unanimité : l'autorisation d'emprunter et/ou de renouveler les emprunts

4. Demande d'un crédit d'investissement de 587'300.- pour le versement d'une contribution 2023 au FIDU

Accepté à l'unanimité.

M. Boux de Casson aimerait savoir pourquoi le vote de la commission des finances à propos de la rubrique 615.314 du budget a été fait par 8 voix alors qu'il n'y avait que 7 commissaires.

M. Calame rappelle que le président a dû trancher.

- **Prises de position**

- Prise de position du groupe le Centre et Verts'Libéraux

M. Calame partage la position du groupe le Centre et Verts'Libéraux par rapport au budget 2023.



Chers collègues,

Chers Conseillers administratifs, certains messages vous étant également destinés,

Le groupe Le Centre – VL remercie le service financier de la Commune et le CA pour les explications données en commissions sur le projet de budget et pour leurs disponibilités.

Ce budget, qui prévoit un déficit de près de 5 millions, peut faire peur.

Oui, ce n'est pas très bon signe, mais cela ne sera probablement pas aussi rouge que prévu au moment des comptes. En effet, nous avons de bonnes raisons d'espérer que des recettes supplémentaires - potentiellement pour plusieurs millions - devraient rentrer aux comptes, et ce, pour trois raisons :

- les taxations des nouveaux résidents de Belle-Terre que nous ne pouvons légalement pas intégrer au budget de ce soir
- le projet de nouvelle péréquation intercommunale soumise au Grand Conseil prévoyant une rétrocession bien plus importante pour Thônex
- mais aussi parce que la réalité des taxations montre toujours *in fine* des recettes fiscales plus importantes qu'estimées par l'administration fiscale cantonale.

Il ne faut pas pour autant dépenser dans tous les sens pour se retrouver finalement en 2026 à devoir couper fortement dans les prestations, les conditions salariales des collaborateurs de la commune ou augmenter les impôts pour arriver à équilibrer le budget d'alors. Prenons cela au sérieux, puisque ce retour à l'équilibre sera alors une obligation légale. Or le budget de 2026 sera influencé par le budget que l'on vote ce soir.

Ce soir l'augmentation du personnel approche les 6 équivalents plein temps. Officiellement, 4,7, mais une personne du contrôle du trafic a été décomptée en moins alors qu'elle a rejoint dans les faits le groupement intercommunal et que nous devons toujours payer son salaire.

Ces postes créés ce soir seront toujours présents en 2026 à moins de licencier, ce qui, vous en conviendrez, n'est pas souhaitable par respect pour le travail effectué par les collaborateurs. Nous acceptons cependant ces augmentations car elles sont justifiées en raison des augmentations des prestations à fournir mais ne pouvons que rappeler au Conseil administratif d'être modéré dans les futurs engagements et de ne pas engager de nouveaux collaborateurs hors budget comme ce fut le cas cette année, ou du moins sans l'aval de la commission des finances.

Les membres de la commission des finances ont ajouté pour près de 120'000.- de dépenses supplémentaires dans les prestations sociales et la transition énergétique, points importants en cette période. Ce que ne groupe salue.

Dans leur grande sagesse, les commissaires ont également réduit les dépenses d'un montant comparable pour des prestations non essentielles à la collectivité, permettant ainsi de ne pas alourdir plus les charges et réduire d'autant le déficit.

Malgré une légère augmentation de nos jetons de présence, que le groupe Le Centre-VL trouve inadéquate en raison de la situation fortement déficitaire de ce budget, nous soutiendrons le budget tel qui ressort de la commission des finances et dont les charges n'ont globalement pas augmenté par rapport à la première version du budget proposé par le Conseil administratif.



- **Amendement au budget (rubrique 615.314)**

M. Boux de Casson partage la proposition du groupe PLR d'un amendement sur la rubrique du budget 615.314 concernant l'entretien du domaine public, de l'éclairage routier et du marquage routier. Le groupe PLR souhaiterait rétablir cette rubrique telle qu'elle était prévue avant la modification votée en commission des finances.

Le Président propose de retraiter cette question au moment de traiter le point correspondant dans le budget.

M. Uehlinger se récuse de cette discussion car il est propriétaire d'une part de parcelle au chemin de Bédex.

M. Noël estime qu'il faudrait faire l'ensemble des déclarations maintenant à propos de l'amendement, avant de se lancer dans l'ensemble du débat. En tout cas, le groupe l'Alternative s'oppose à la modification proposée aujourd'hui par le groupe PLR.

M. Boux de Casson donne des explications complémentaires concernant sa demande d'amendement. Cette rubrique du budget concerne des lampadaires sur des chemins purement privés, non choisis par les privés mais que ces derniers seront contraints de payer. Le groupe PLR ne souhaite pas que la commune finance des lumières sur des chemins privés. Cependant, il estime qu'il faut respecter une certaine obligation morale et sociale et assurer une continuité de l'éthique publique. La commune avait mis en place ces lumières il y a des années. Il faudrait donc respecter les décisions des prédécesseurs afin d'assurer la stabilité de la commune. Actuellement, la commune souhaite se désengager et arrêter de payer ces lampadaires, or, le groupe PLR pense que la commune devrait le faire proprement. Enfin, M. Boux de Casson indique qu'une fois cet amendement voté, il reprendra la parole pour partager la prise de position globale du groupe.

M. Knörr estime que l'amendement devrait être discuté juste avant le point sur le budget de fonctionnement, comme l'an dernier. Il faudrait donc d'abord voter les points précédents indiqués dans l'ordre du jour.

Le Président est d'accord avec la proposition de M. Knörr. Ainsi, l'amendement sera traité au moment de discuter du budget de fonctionnement. Le Président demande s'il y a d'autres amendements proposés ce jour.



M. Calame rappelle que les années précédentes, une discussion globale a eu lieu avant de traiter le vote du budget. Ensuite, il partage l'avis du groupe du Centre et des Verts'Libéraux à propos de l'amendement proposé par le groupe PLR. Par le passé, deux chemins privés ont pu bénéficier de l'éclairage public au frais de la collectivité. La situation actuelle est différente. Il comprend la volonté du conseil administratif de remplacer ces lampadaires qui sont obsolètes et défectueux en les supprimant puis en les remplaçant avec des nouveaux avant de les céder aux propriétaires. Cependant, ceci n'est pas la seule solution. Il existe une solution alternative qui est d'enlever les lampadaires défectueux et de remettre le terrain en l'état en rebouchant les trous, puis si les propriétaires souhaitent en installer des nouveaux, la commune pourra les aider dans leurs démarches auprès des SIG et des fournisseurs de lampadaires. En outre, la commune de Thônex a beaucoup de dettes au bilan et dépose un budget négatif, elle ne peut donc pas se permettre de payer pour des choses non essentielles pour le bien-être de la collectivité. De plus, il y a une trentaine de chemins privés qui ne sont pas éclairés qui pourraient vouloir demander l'éclairage. De surcroît, les chemins concernés par cet amendement sont des chemins en cul-de-sac avec peu de circulation et non pas au bénéfice de passage public, il n'y a donc aucun intérêt public pour que la commune dépense CHF 125'000,- pour financer leur éclairage.

Au nom du conseil administratif, M. Kilcher rappelle les buts de cette rubrique du budget. Cette ligne budgétaire n'est pas une volonté délibérée de s'engager en faveur d'autres chemins. Il s'agit plutôt d'une intention de se désengager avec les propriétaires privés pour l'avenir. Ainsi, le conseil administratif souhaite que cette ligne budgétaire soit maintenue dans l'intention de rentrer en négociation avec tous les voisins et d'arriver à un compromis en échange d'un investissement à leur charge de rénovation des lampadaires. En effet, il va y avoir une négociation laborieuse avec les propriétaires des chemins concernés par cet éclairage, sachant qu'ils ont eu le droit à de l'éclairage pendant plusieurs décennies. Ils ne vont probablement pas comprendre les raisons pour lesquelles la commune souhaite se désengager actuellement. Le souhait du conseil administratif est de travailler de façon pertinente pour se désengager des chemins privés et pour solder la négociations, cela va se refléter dans la marge de manœuvre que leur donnera ou non le conseil municipal.

M. Knörr rappelle que le chemin de Bédex était un chemin que la commune voulait éteindre dans le cadre des opérations pour les économies d'énergie. Ensuite, il commente que le conseil municipal est là pour la continuité et le respect des décisions de ses prédécesseurs mais peut aussi corriger des erreurs faites par le passé.

M. Bickel prend brièvement le rôle de Président pour donner la parole à M. Stark.



Au sujet des éclairages sur les chemins privés, M. Stark, temporairement Vice-Président, souligne la situation au chemin qui part depuis la route de Jussy et rejoint le chemin des Deux-Communes et donne accès à l'Avenue Tronchet et l'École publique de Marcelly-Tronchet. Il s'agit d'un chemin privé qui est emprunté par le public dans tous les sens à pied et à vélo et qui donne accès à des villas et un immeuble à des voitures, ainsi que des camions de la voirie. Cependant, ce chemin n'est pas éclairé et il n'y a encore jamais eu de proposition de crédit pour l'éclairer.

M. Boux de Casson revient sur le sujet de l'amendement. Il estime qu'il faut assainir cette situation. Quant à la remarque de M. Calame de la possibilité de retirer les lampes et de reboucher les trous, il rappelle que cela a un coût au budget aussi. De plus, quant à l'argument signalant que cet amendement va alourdir le budget, M. Boux de Casson rappelle qu'un budget a été voté pour des bacs à fleurs récemment. Ainsi, il se demande où la priorité est mise : sur les plantes ou sur les personnes. Finalement, il demande un vote nominal sur ce point.

M. Camuglia est d'accord avec les remarques de M. Calame concernant l'amendement et le besoin de maintenir une responsabilité dans les finances, ainsi que le risque d'ouverture d'une boîte de Pandore. Pour sa part, il estime que la question des canalisations pourrait être une problématique supplémentaire à l'avenir. En outre, au sens de M. Camuglia, il y a également une question d'équité à respecter : si la commune supprime les éclairages car elle est dans une obligation légale de le faire alors elle ne pourra pas reprochée de l'avoir fait. Enfin, la commune pourra accompagner les propriétaires et les aider dans leurs démarches ce qui est déjà très positif pour eux.

- **Prises de position (suite)**

- Prise de position du groupe l'Alternative (ALT)

M. Noël propose d'avancer d'une étape et commence sa déclaration sur l'ensemble des points du budgets.



Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux

En introduction, notre groupe remercie le Conseil administratif, spécialement le titulaire du dicastère des Finances, M. Uehlinger, et le Service Financier de l'administration communale en la personne de M. Zeder, ainsi que ses collaborateurs pour leur travail de préparation et de présentation du budget qui nous est soumis ce soir.

Pour commencer, nous aimerions saluer le fait que - comme il avait été demandé ici même l'an dernier lors de cette même séance consacrée au vote du budget 2022 - une séance de discussion de la commission Finances a été organisée au mois de juin. Cette séance a permis aux représentants des différents groupes du CM de définir ensemble des axes principaux que nous souhaitons donner au budget avant son élaboration complète par nos CA et les services compétents. ~~Cette manière de faire rend plus~~

Voici maintenant quelques observations plus directes sur le budget 2023:

A première vue, notre commune souffre d'un budget fortement déficitaire, Puisque le total des charges se monte à près de 56 mio de CHF, tandis que les revenus se monte à 51 mio soit un excédent de charge de 4'910'124.- qui pourrait d'ailleurs descendre à 4'837'124.- CHF, si nous acceptons les modifications apportées à ce budget par la CF, ce que l'ALT soutient.

De façon générale, nous avons bien compris que les incertitudes sur les recettes (essentiellement les revenus de l'impôt) rendent difficile à apprécier la situation réelle et l'existence de ce déficit. On voit que les chiffres des revenus qui nous sont présentés ce soir sont appelés à évoluer fortement et que nous sommes encore loin des mesures de frein à l'endettement qui pourraient toucher notre budget dans les prochaines années si la situation financière devait vraiment se péjorer.

Au-delà de ces considérations sur le budget global, le groupe Alternative souhaite commenter 2 points précis.

Comme nous l'avons dit au début, la commission finance s'est donné l'objectif lors de sa séance spéciale au mois de juin de fixer des grandes priorités budgétaires pour 2023; les domaines qui ont été retenus comme prioritaires sont la cohésion sociale et la transition écologique et énergétique. On peut vérifier cette intention à la lecture du projet de budget avec une augmentation significative des montants dévolus à ces postes clés. Pour la cohésion sociale les choses ont déjà été définies, nous les saluons et nous n'avons pas besoin d'y revenir.



Par contre voici quelques précisions concernant le domaine de la transition écologique et énergétique, qui se trouve en page 30 du budget de fonctionnement sous la rubrique Développement durable. (Cette rubrique qui - soit dit en passant - devrait plutôt s'appeler développement soutenable si l'on tenait mieux compte des réalités de notre situation...)

Cette rubrique devrait donc se composer avec les modifications demandées de 3 lignes:

779.313 Actions communales en faveur du développement durable, dont la dotation a été portée à 215'000.- soit une augmentation de 97'000.- par rapport au budget précédent
779.313.1 Projets de transition écologique et énergétique, (nouvelle ligne) doté de 50'000.-

779.363 Actions liées à l'Agenda 21, doté de 10'000.- (inchangé)

Dans le contexte de crise climatique et énergétique actuel, la nouvelle ligne « projets de transition écologique et énergétique » doit permettre à la commune d'aider à entreprendre des nouvelles démarches essentielles comme celles-ci:

- diagnostiquer les dépenses énergétiques de nos bâtiments (la consommation, l'isolation) et aussi évaluer toutes nos capacités de production, (cela non seulement pour les bâtiment publics, mais aussi en étudiant comment contribuer à l'évaluation énergétique des logements privés)
- diagnostiquer nos dépenses en eau, notre gestion des eaux de pluie (notamment pour diminuer nos consommations d'eau potable, surtout en matière d'arrosage et d'entretien (nettoyage), ainsi que nos capacités de récupération des eaux
- évaluer notre niveau de biodiversité, et sa résistance au réchauffement climatique;
- évaluer l'impact des îlots de chaleur sur les conditions de vie au quotidien
- et enfin dans le prolongement de ce qui a été relayé par le canton de Genève en invitant tous les élus municipaux à participer à la demi-journée d'information sur le réchauffement climatique le samedi 18 juin dernier avec la présentation de « la Fresque du climat ». En s'inspirant de ce type de démarche l'ALT souhaite élever le niveau d'information et de compréhension des enjeux climatiques au niveau des élus locaux, des employés communaux et de la population. Nous présenterons des projets sur ces sujets avec des motions interpartis dans les prochains mois.

Cette énumération de projets possibles vise surtout à montrer qu'avec les deux lignes budgétaires présentées il y a largement de quoi investir utilement l'argent en question, D'autant qu'il y a déjà des projets en cours menés par la commune sur la première rubrique...

En conclusion, l'Alternative considère que le budget 2023 va globalement dans une bonne direction, elle le soutient résolument et invite les autres groupes à faire de même.



- **Amendement au budget (rubrique 615.314) (suite)**

Mme Mancini revient sur le point de l'éclairage des chemins privés. En effet, aujourd'hui les dépenses engagées par des situations de faits nécessitent des dépenses pour pouvoir s'en défaire comme l'a énoncé M. Kilcher. Ce soir, elle aimerait rendre attentifs·ves les conseillers·ères municipaux·ales autour de la table qu'il faut être vigilant·e à ne pas engager plus de dépenses en honoraires d'avocat·es en cas de recours des propriétaires car s'ils·elles obtenaient gain de cause l'argent serait doublement perdu parce qu'il faudrait payer l'installation plus les honoraires.

M. Calame fait deux rappels au règlement. Premièrement, le nouvel art. 11 du règlement du Conseil municipal stipule que le président peut céder sa parole au vice-président uniquement s'il est l'auteur du point traité et pas sur un sujet global. Deuxièmement, quant au vote nominal demandé par M. Boux de Casson, selon l'art. 51 du règlement, ce type de vote ne peut seulement être mis en place si trois conseillers·ères municipaux·ales le demandent. Ensuite, quant au sujet des lampadaires, il a été informé lors de la séance de commission des finances que la commune ne prendra pas à charge le rebouchage des trous.

M. Piguet, pour le groupe Centre et Verts'Libéraux, revient sur la question de l'éclairage du chemin et suggère de rejeter la proposition du groupe PLR. Il est d'accord avec M. Kilcher et la politique de la commune de se désengager du financement de l'éclairage de ces chemins privés en forme d'impasse. Cependant, il ne comprend pas pourquoi pour se désengager il faudrait s'engager encore plus. D'autant plus, que dans 40 ans, lorsqu'une mise à jour des lampadaires sera de nouveau possible, le conseil administratif en place à ce moment pourrait avoir à répéter l'opération en finançant à nouveau les éclairages dans le but de se désengager, et ainsi de suite durant les 40 ans suivants. Ainsi M. Piguet ne comprend pas la logique présentée.

M. Knörr ajoute qu'il serait possible de remonter encore plus loin en arrière pour facturer aux habitant·es l'éclairage qui leur a été accordé ces cinq ou dix ans par le passé.

M. Boux de Casson répond à M. Piguet que le désengagement se ferait avec une convention. Il n'y aurait donc pas besoin d'en parler dans le futur.



- **Prises de position (suite)**

- Prise de position du groupe UDC

M. Knörr partage la position du groupe UDC.

Mesdames, Messieurs, Chèr·e·s collègues, Messieurs les conseillers administratifs,

Les membres du groupe UDC tiennent à remercier l'administration de la ville de Thônex, le conseil administratif et plus particulièrement le service financier pour le contenu ainsi que les explications très complètes des documents reçus.

C'est toujours avec patience voire avec mansuétude que M. Zeder, secrétaire général adjoint, et son collaborateur M. Giroud, répondent aux nombreuses questions que nous nous posons. Je me rappelle qu'une fois j'avais surnommé M. Zeder le « Lucky Luke » de la comptabilité, car son efficience et efficacité permettaient de décliner des réponses avant même qu'on termine la question.

Les nouvelles règles et présentations comptables se sont sensiblement modifiées. C'est encore une difficulté pour M. Zeder et son équipe.

C'est avec ce soutien et sur les bases des informations fournies, que le groupe UDC votera ce budget avec ou sans l'amendement. Nous sommes aussi pour le maintien du centime additionnel à CHF 0.44,-. Nous sommes ici face à un budget de raison. Raison qui devrait nous obliger aussi à charger nos escopettes, nos tromblons et autres mousquets, prêts à repousser le loup cantonal qui a les dents aussi longues que les idées courtes, à part quand il s'agit de trouver des transferts de charge ou du gaspillage.

- Prise de position du groupe PLR

M. Boux de Casson donne lecture de la prise de position du groupe PLR.



Au nom du Groupe Libéral Radical, je tiens tout d'abord à remercier Messieurs Michel Zeder et Frédéric Giroud qui, une fois encore, nous ont fait une présentation claire du budget de notre Commune et répondu avec patience à nos nombreuses questions.

J'en profite pour souligner la bienveillance, voire même, la « bientraitance » affichée par notre administration envers les municipaux.

+

Le budget de notre Commune continue de croître. Il accompagne ainsi notre population qui, elle-même augmente régulièrement.

J'aimerais ici simplement souligner quelques rubriques de notre budget, qui représentent la volonté politique de notre Conseil municipal :

Une augmentation affichée des charges en faveur de la famille dont le budget augmente de près de 15% par rapport au budget de l'année dernière. En particulier le budget de la petite enfance et de la jeunesse. Cela montre une volonté marquée d'entourer les parents. Nous sommes en effet bien conscients qu'il reste encore beaucoup à faire pour que les jeunes couples puissent réussir à la fois dans leur vie familiale et dans leur travail. Ainsi notre budget prévoit une possible nouvelle solution pour accueillir les plus jeunes enfants. Nous aurons également noté que l'aide nette à la Fondation en faveur de la Jeunesse augmente de plus de 600'000 francs. Soulignons ici la pluralité des responsabilités de la Fondation qui, en plus des activités traditionnelles en faveur de la petite enfance, a pris en charge les restaurants scolaires, et s'investit dans la ludothèque.

Un soutien réel au développement durable. Il y a beaucoup à faire. Même si nous ne sommes pas toujours d'accord sur la répartition des montants à dépenser, la volonté est là.

Un budget qui démontre la restructuration ^{du} le département social. Et, à propos des dépenses sociales, je souhaite mettre en avant les dépenses de notre Commune en faveur des aînés. Un budget qui est passé de 174'000 francs en 2019, à 269'000 francs pour 2023.

Nous voulons encourager la restructuration du service de la Cohésion sociale. Soyons cependant attentifs à ne pas trop dépendre de subventions accordées temporairement qui, si elles venaient à disparaître, verraient nos charges nettes accroître plus que nous le souhaiterions.

re

Une interrogation et un regret :

« L'interrogation concerne le budget alloué au Service du feu. Si nous soutenons et reconnaissons le travail des sapeurs-pompiers volontaires de notre commune, il y a encore de grandes inconnues s'agissant d'une éventuelle adhésion au groupement SIS. Nous espérons que des solutions pérennes pourront être trouvées pour stabiliser le budget et travailler de façon efficiente dans les communes des Trois-Chêne. »

Le regret se rapporte au budget consacré au sport. A notre avis, des investissements sont devenus nécessaires. Rappelons-nous que les dépenses d'administration en faveur du sport contribuent à lutter contre l'exclusion d'une partie de la jeunesse. Récemment, Chêne-Bourg ayant refusé des augmentations de budget proposées, nous constatons avec regret une certaine inertie au CSSM.

Enfin, et de façon plus générale, avec le déficit annoncé (même en considérant que d'autres revenus probables n'ont pas été pris en compte), il conviendra de faire encore d'avantage attention aux deniers qui nous sont confiés par les Communiers et parfois se contenter du « prêt à porter » plutôt que d'exiger du « sur mesure ».

Le groupe PLR soutiendra le budget 2023 et vous invite à en faire de même.



- **Amendement au budget (rubrique 615.314) (suite)**

Au sens de M. Avigdor, il y a eu beaucoup de discussions à propos d'un petit montant par rapport à un déficit important. Il pose une question à l'administration concernant l'année 2022, pour savoir où en est la situation des comptes de la commune en 2022 avant de pouvoir voter le budget 2023.

M. da Silva explique que l'administration n'est pas habilitée à répondre aux sollicitations du conseil municipal en plénière, mais que M. Uehlinger est habilité pour ce faire.

M. Uehlinger ne peut pas répondre aux questions sur la situation des comptes 2022 pour l'instant. En effet, il y a encore des orientations politiques à prendre en commission finances notamment en lien avec des amortissements supplémentaires qui pourraient impliquer de grands déficits aux comptes. Les chiffres de mi-octobre sont arrivés et sont très divergents de ceux du mois de juin. Les derniers chiffres arriveront au mois de février.

- **Votes sur le budget 2023**

La parole n'étant plus demandée, le Président annonce que les points du budget peuvent faire individuellement l'objet d'un vote.

- Amendement du budget (rubrique 615.314) : vote nominal

Le Président sonde les élu·es pour savoir s'ils·elles votent pour ou contre l'amendement au budget (rubrique 615.314) proposé par le groupe PLR, c'est-à-dire l'ajout des CHF 125'000,- initialement prévus avant la modification votée en commission des finances.

- Mme Alimi : contre
- M. Avigdor : abstention
- M. Bachmann : contre
- Mme Bersier : pour
- M. Bickel : contre
- M. Boux de Casson : pour
- M. Calame : contre
- M. Camuglia : contre
- M. Germann : contre
- M. Knörr : pour
- M. Loureiro : contre
- Mme Mancini : pour
- Mme Menoud : contre
- Mme Moro : abstention
- Mme Munier : pour
- M. Nicolet : pour
- M. Noël : contre



- M. Peyraud : contre
- M. Piguet : contre
- Mme Raiöla : contre
- M. Saudan : contre
- M. Thomas : pour
- M. Ventouras : contre
- M. Wünsche : abstention

➤ Par 7 voix pour, 14 voix contre et 3 abstentions, l'amendement au budget (poste 615.314) est refusé.

- Indemnités allouées aux conseiller·ères administratif·ves et aux conseiller·ères municipaux·les

M. Calame donne lecture de la délibération.

Le Président procède au vote.

Législature 2020-2025 – Délibération n°127

Délibération

fixation du montant des indemnités allouées aux conseillers administratifs
et conseillers municipaux

- vu l'article 30, alinéa 1, lettre v), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
 - vu le projet de budget 2023,
 - vu le préavis favorable émis par la commission des finances du 8 novembre 2022,
- sur proposition du conseil administratif

le conseil municipal

décide

par 22 voix pour, 2 abstentions

1. De fixer pour 2023, le montant des indemnités allouées aux conseillers administratifs à CHF 270'000,-.
2. De fixer pour 2023, le montant des jetons de présence alloués aux conseillers municipaux à CHF 71'000,-.
3. De porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2023 suivantes :
 - 012.300 Indemnités aux conseillers administratifs
 - 011.300 Indemnités aux conseillers municipaux



- Fixation de la taxe professionnelle minimale à CHF 30,-

M. Bickel donne lecture de la délibération.

Le Président procède au vote.

Législature 2020-2025 – Délibération n°128

Délibération

fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale

- vu l'article 30, alinéa 1, lettre c), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu l'article 308 B, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,
- vu le préavis favorable émis par la commission des finances du 8 novembre 2022,

sur proposition du conseil administratif,
le conseil municipal

décide

par 22 voix pour, 2 abstentions

1. De fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2023 à CHF 30,-.

- Budget d'exploitation 2023 ; Fixation du taux des centimes additionnels et centimes en supplément à appliquer sur l'impôt sur les chiens ; Autorisation au conseil administratif d'emprunter et/ou renouveler des emprunts qui viendront à échéance

Le Président indique que pour le budget 2023, chaque sujet sera voté séparément.

M. Wünsche donne lecture de la délibération.



Législature 2020-2025 – Délibération n°126

Budget d'exploitation 2023

fixation du taux des centimes additionnels et centimes en supplément à appliquer sur l'impôt sur les chiens, autorisation au conseil administratif d'emprunter et/ou de renouveler des emprunts qui viendront à échéance

- conformément aux articles 30, al. 1, lettres a), b) et g), 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887 (D 3 05),
- vu le budget administratif pour l'année 2023 qui comprend le budget d'exploitation et le plan annuel des investissements,
- attendu que le budget d'exploitation présente un montant de CHF 55'923'453,- aux charges et de CHF 51'086'329,- aux revenus, l'excédent de charges présumé s'élevant à CHF 4'837'124,-,
- attendu que cet excédent de charges présumé résulte d'un résultat opérationnel de CHF - 4'837'124,- et résultat extraordinaire de CHF 0,
- attendu que l'autofinancement 2023 s'élève à CHF 4'033'964,-,
- attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2023 s'élève à 44 centimes,
- attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2023, par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, s'élève à 100 centimes,
- attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de CHF 12'992'393,- aux dépenses et de CHF 4'122'393,- aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à CHF 8'870'000,-,
- attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de CHF 4'033'964,- il en résulte une insuffisance de financement des investissements de CHF 4'836'036,-
- vu le préavis favorable émis par la commission des finances du 8 novembre 2022,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

décide

Par 24 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2023 pour un montant de CHF 55'923'453,- aux charges et de CHF 51'086'329,- aux revenus, l'excédent de charges présumé s'élevant à CHF 4'837'124,-.



Cet excédent de charges total présumé se décompose de la manière suivante :

- d'un résultat opérationnel de CHF - 4'837'124,-
- d'un résultat extraordinaire de CHF 0,-.

Par 23 voix pour, 1 abstention

2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2023 à 44 centimes.

Par 20 voix pour, 4 voix contre

3. De fixer le taux des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2023 à 100 centimes.

Par 23 voix pour, 1 abstention

4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2023 jusqu'à concurrence de CHF 4'836'036,- pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.

Par 24 voix pour, soit à l'unanimité

5. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2023 les emprunts qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

M. Uehlinger remercie MM. Guex, Zeder et Giroud ainsi que Mmes Penet, Reichenbach et Kater Claret du secrétariat général de la mairie pour ce budget qui représente le fruit d'un très grand travail.

[Applaudissements.]

12. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 587'300.- pour le versement d'une contribution 2023 au fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements

M. Calame indique que la commission des finances a préavisé favorablement à l'unanimité cette délibération.

Le Président procède au vote.



Législature 2020-2025 – Délibération n°129

Délibération
Versement annuel au FIDU demande d'un crédit
d'engagement de CHF 587'300.-

- Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;
- Vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds ;
- Considérant que ce fonds est compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;
- Considérant que ce fonds est alimenté par une contribution annuelle de 2,5 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 26 millions de francs des communes ;
- Vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;
- Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;
- Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017 ;
- Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU).

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

décide

par 23 voix pour, 1 abstention

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 587'300.- pour le versement d'une contribution au Fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.



2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements rubrique (0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 « subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun »).
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 0290.36602 dès 2024.
4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n° 1.

13. Propositions du Conseil administratif

M. Bruno da Silva n'a aucune autre communication à faire à part la proposition de supprimer la prochaine séance du conseil municipal (*cf. point 8*).

14. Questions écrites

- **Question de M. Calame à propos de la location de places de parking à des non-résident-es**

M. da Silva donne lecture de la réponse à la question posée par M. Calame lors de la séance du 4 octobre 2022.

Question

Un article de la Tribune de Genève du 12 septembre dernier relate que l'État de Genève a écrit aux Communes genevoises en juillet dernier pour leur demander d'adapter leur politique de location aux non-résidents de places de parking et d'encourager les communes à ne pas renouveler ces baux de location.

Cette démarche s'inscrit dans la poursuite des efforts de l'État à réduire le trafic pendulaire et le non renouvellement de bail pour plus de 3000 places appartenant à l'État. Ainsi par exemple, les enseignants du secondaire n'ont plus de places de parkings proches des collèges. Les fonctionnaires cantonaux en général non plus.

Ces non renouvellement de baux, sont évidemment soumis à des exceptions pour les personnes à mobilité réduite ou celles exerçant avec des horaires ne permettant pas l'usage des transports publics.

La Commune possède plusieurs parkings publics et privés faisant l'objet d'une location ou d'une autorisation de parking (macaron).

- Dès lors, pour donner suite à la demande de l'État de Genève, la commune compte-t-elle ne pas renouveler tout ou partie des baux/autorisations de parkings pour les non-résidents (qu'ils soient employés de la commune ou non) sur les parkings publics et privés propriété de la commune ?



- En cas de renonciation partielle, merci de préciser qu'elles catégories d'utilisateurs seraient toujours autorisées à stationner et lesquelles ne le seraient plus.
- Quels sont les prix actuels de location/autorisation de parking ?
- A défaut de ne pas renouveler les baux pour certains types d'utilisateurs, la commune compte-t-elle s'aligner sur les prix pratiqués par le privé sur la commune, soit entre 120.- et 150.- la place extérieure ?

Réponse

La commune de Thônex a saisi cette problématique des parkings communaux depuis un certain temps et a anticipé en partie les demandes cantonales. A ce titre, les macarons de stationnement destinés par exemple aux collaborateurs des écoles primaires - dont les parkings sont communaux - ont été drastiquement diminués et une nouvelle formule avec un nombre de macarons limités mais transmissibles est en phase de test. A cela, s'ajoute une réflexion plus large sur tous les utilisateurs de ces parkings au bénéfice d'un macaron, mais dont il est à ce jour trop tôt pour présenter des conclusions.

De même, la question du renouvellement des baux est aujourd'hui en réflexion puisqu'un nombre important de ces contrats de location arrivent à échéance prochainement. A ce jour, les conditions de renouvellement n'ont pas encore été actées et les services communaux suivent de près les nouvelles recommandations cantonales, ainsi que les pratiques d'autres communes afin de procéder de façon cohérente et concertée.

M. Calame remercie M. da Silva pour cette réponse et attend volontiers les résultats des réflexions que le Conseil administratif va avoir à l'avenir à ce sujet.

• **Question de M. Calame à propos du congé paternité**

M. da Silva donne lecture de la réponse à la question écrite posée par M. Calame lors de la séance du 4 octobre 2022.

Question

Un article de la Tribune de Genève du 26 août dernier donne quelques explications sur les pères qui n'ont pas droit au congé paternité de 2 semaines pourtant voté par le peuple et entré en vigueur.

Notamment cet article rappelle que les collectivités publiques qui ne sont pas soumises aux mêmes règles en matière d'emploi, ne peuvent pas recourir aux APG pour le congé paternité tel que voté, mais que ces collectivités publiques généralement s'adaptent volontairement.

Questions :

- La commune a-t-elle adapté le statut du personnel pour offrir ce congé paternité de 2 semaines par similitude avec le secteur privé ? Si non, compte-t-elle le faire ?
Le cas échéant, de quelle manière la Commune finance ce congé (assurance perte de gain aux conditions adaptées, comptabilité communale, ...) ?



Réponse

Depuis que la loi sur le congé paternité de deux semaines est entrée en vigueur, la Commune l'applique. Pour information, deux employés communaux ainsi qu'un employé auxiliaire ont bénéficié de deux semaines de congé à l'occasion de la naissance de leur enfant.

Chaque fois qu'un changement intervient dans la loi nous l'appliquons forcément remettre l'ensemble des statuts communaux à jour ; ceci avait également été le cas avec le salaire horaire minimum de CHF 23.- pour les personnes concernées.

M. Calame remercie M. da Silva pour cette réponse réjouissante. Il relève à titre anecdotique, qu'il y a quelques années, le conseil municipal s'était exprimé, à la suite d'une motion, en défaveur du congé paternité.

• **Question de M. Thomas à propos des scooters dans le Foron**

M. Marc Kilcher donne lecture de la réponse à la question écrite posée par M. Thomas lors de la séance du 4 octobre.

Question

Scooters, Foron, une histoire entre deux eaux

Mesdames, messieurs,

Il n'est plus étonnant, de nos jours, de pouvoir observer l'apparition d'une possible nouvelle espèce aquatique, uniquement présente dans le quartier de-Curé des Clous, au grand déplaisir des habitants de la zone, soi-disant paisible.

Des scooters ont fait leurs apparitions dans le Foron. Durant cet été, Ce ne sont pas moins de 3 scooters qui ont été repêchés dans ce même cour d'eau. Comment cela est-il possible ? Afin de répondre aux inquiétudes des habitants du secteur, quelles mesures allez-vous prendre pour lutter contre ces incivilités envers nos administrés et surtout envers mère-nature.

Car pour les habitants voisin du Foron, cela serait l'œuvre de groupes de Jeunes du quartier et de France voisine qui en seraient les responsable.

En vous remerciant.

Réponse

Concernant la problématique des scooters retrouvés - dans le Foron, nous sommes parfaitement au clair avec ce phénomène, lequel suit une tendance régulière depuis quelques années déjà

- 2019 : 2 scooters retrouvés dans le Foron
- 2020 : 1 scooter retrouvé dans le Foron
- 2021 : 0 scooter retrouvé dans le Foron
- 2022 : 3 scooters retrouvés dans le Foron



On peut aisément comprendre en voyant ces chiffres, que la fermeture des frontières en période COVID 1'9 a été plutôt favorable à la baisse des statistiques durant l'année 2020.

Il s'agit en effet dans la majorité des cas, de scooters volés par des individus venant de France voisine, lesquels se servent du scooter un moment avant de l'abandonner dans la rivière. La police municipale intervient rapidement pour effectuer un travail d'enquête, identification du détenteur grâce au numéro de la plaque d'immatriculation, ou du numéro de châssis, puis transmission de l'information à la police cantonale et aux autorités françaises afin qu'il puisse organiser la récupération des carcasses. Pout rappel le Foron est français et les autorités suisses ne peuvent pas intervenir dans la rivière.

Afin de tenter de pouvoir répondre aux inquiétudes des habitants du secteur, la police municipale et cantonale patrouille régulièrement à pied à l'intérieur du quartier du Curé-Desclouds ainsi que le long du Foron, couvrant la zone allant de la douane de Moillesulaz jusqu'à la frontière de Fossard. Nous faisons également des patrouilles dans les cages d'escaliers des sorties de secours ainsi que dans le garage en sous-sol. Ce type de patrouille est référencée chez nous sous l'appellation « Point de contact ».

- Points de contact police municipale, secteur Curé-Desclouds, depuis le 1^{er} janvier 2022 : = 135
- Points de contact police cantonale, secteur Curé-Desclouds, depuis le 1^{er} janvier 2022 : = 122
- 8 opérations de lutte contre les vols de deux-roues, vols de colis et agression ont été organisées sur le secteur de Curé-Desclouds, dont une opération en collaboration avec l'Office fédérale des douanes.

La lutte contre ce type d'infractions est une lutte permanente, ce problème étant bien connu de tous les services de police, nous prêtons constamment une attention particulière à ce phénomène lors de nos patrouilles.

Sur la commune de Thônex, en plus des agents qui patrouillent, chaque quartier est au bénéfice d'un îlotier, lequel pourra apporter une réponse rapide à vos éventuelles doléances.

- L'îlotier responsable du quartier de Curé-Desclouds est l'appointé LEONTI Graziano, matricule 4320.
- L'îlotier responsable du quartier Bois-Des-Arts, Sous-Moulin/Verchère est l'appointé CAMPELO Francisco, matricule 4313.

- **Question de M. Thomas à propos des déprédations du casier à équipement de jeux et sportifs**

M. Marc Kilcher donne lecture de la réponse à la question écrite posée par M. Thomas lors de la séance du 4 octobre.



Question

A peine installé, déjà endommagé

J'ai été informé que le casier, servant à prêter des équipements de jeux et sportifs, se trouvant devant la mairie, avait subi des déprédations par des individus, ne voulant pas respecter les usage pour leur utilisation. Sans parler des nombreuses autres traces visibles présentes sur la photo en annexe.

Est-il normal que cela arrive peu de temps après la mise en service ? De plus, quel est votre point de vue sur cette problématique et s'agit-il d'un problème propre au quartier Bois-Des-Arts et Curé des Clous ?

En vous remerciant.

Réponse

Concernant les déprédations signalées contre les équipements de jeux et de sports, la police municipale et la police cantonale, n'ont actuellement pas enregistré de plainte pour d'éventuel dégât à ce type de matériel. Bien que ce type de déprédations existent, il est toujours navrant de constater que certains individus se montrent irrespectueux envers des équipements mis à disposition de la population. Malheureusement ces comportements ne sont pas propres au quartier du Bois-Des-Arts et de Curé-Desclouds, nous retrouvons ce genre de déprédations dans tout le canton et plus largement dans toutes les villes, à l'exemple des vélos et trottinettes en libre-service, lesquels sont régulièrement retrouvés abandonnés dans des piteux état. L'information que vous nous avez remonté a été transmis à l'ensemble des agents ainsi qu'à la police cantonale et nous ne manquerons pas de porter une attention toute particulière à cette problématique lors de nos patrouilles.

- **Question de M. Thomas à propos de la villa du chemin Louis-Valencien**

M. da Silva donne lecture de la réponse à la question écrite posée par M. Thomas lors de la séance du 4 octobre.

Question

Concerne la villa du chemin Louis-Valencien 3

Mesdames, Messieurs,

Ma question porte sur la villa du chemin Louis-Valencien 3 qui est actuellement utilisée par les TSHM (travailleurs sociaux hors-murs) pour leurs activités sur cette parcelle. Nous souhaiterions savoir pourquoi la mairie a dû intervenir, afin de réglementer les heures d'activités et d'accès de la parcelle qui est à leur disposition et de connaître les motifs qui vous ont poussé à prendre des mesures coercitives sur l'accès ?

En vous remerciant.



Réponse

La Villa Louis-Valencien est mise à disposition des travailleurs sociaux hors-murs (TSHM) de la Commune depuis le printemps 2021.

Depuis le printemps 2022, plusieurs groupes de jeunes utilisaient le couvert du jardin pour discuter, écouter de la musique. Ceci causait de nombreux problèmes de voisinage, qui engendraient plusieurs appels à la police municipale et parfois à la police cantonale.

Le service de la cohésion sociale, les travailleurs sociaux hors murs, la police municipale et la police cantonale décident de travailler de concert pour accompagner cette utilisation et sensibiliser les jeunes aux questions des règles d'usages, selon le déroulé suivant :

- Le 13.4.2022 une rencontre est organisée avec les jeunes, sur place, en présence des différents acteurs précités pour exposer les problèmes de voisinage et définir des règles communes.
- Le 27.4.2022 une séance est organisée dans les locaux du service de la cohésion sociale en présence de jeunes utilisateurs, du sergent Quinodoz et de Vanessa Dahan et des TSHM pour définir un cadre et en particulier les horaires.
- Le 6.05.2022, un apéritif est organisé à la Villa Valencien avec les acteurs précités et le voisinage pour créer un espace de dialogue entre les jeunes et le voisinage dans le but d'apaiser les tensions et avec l'objectif de permettre une prise de conscience mutuelle des besoins respectifs.
- Le 25.5.2022, le service de la cohésion sociale rencontre le groupe des « petits » qui utilisent nouvellement le jardin pour exposer les règles définies précédemment et les nuisances que cette utilisation occasionne
- Le 27.5.2022, un nouvel apéritif est organisé par les habitants en présence du service de la cohésion sociale, des TSHM et des jeunes.
- 27-28.5.2022, énormément de plaintes durant la nuit. En effet, un jeune s'est laissé enfermer dans la Villa et a ensuite ouvert celle-ci aux autres jeunes présents. Un nombre important de plainte a été enregistré durant cette nuit.
- 30.5.2022, le service de la cohésion sociale tient une séance avec les TSHM pour avertir que l'expérience ne pourra plus continuer compte tenu du comportement du groupe de jeunes.
- 1.6.2022, la décision formelle est prise par Messieurs Bruno da Silva et Marc Kilcher d'interdire l'utilisation de la Villa Valencien en dehors des présences TSHM.
- 7.6.2022, le service de la cohésion sociale rencontre les jeunes (les deux groupes) pour les informer de la décision prise et échangent sur les comportements qui ont conduit à la prise de cette décision.

- **Question écrite de Mme Alimi relative aux prestations et subventions en faveur des seniors de la commune de Thônex**

Mme Alimi donne lecture de sa question écrite.



Question

Contexte:

Les communes ont l'obligation de fournir une consultation gratuite, pour les aînés, beaucoup sont démunis face à l'administration et à la fracture numérique.

Par ailleurs, le Conseil d'État a adopté le règlement d'application de la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton (LRT-1), qui fixe les prestations minimales d'aide aux personnes âgées incombant aux communes (communiqué du 19 octobre 2022).

Dès le 1^e janvier 2023, chaque commune sera amenée à délivrer à sa population de plus de 65 ans, des prestations de proximité.

S'agissant plus particulièrement des seniors qui ont besoin d'une aide administrative à domicile et plus particulièrement pour ceux et celles qui ne peuvent plus sortir de chez eux, il existe une association reconnue d'utilité publique, « Dôme Seniors ».

Cette association forte actuellement de 45 bénévoles, accompagne plus de 150 personnes en fournissant une aide administrative à domicile en fonction des besoins, notamment en effectuant leurs paiements et en effectuant des démarches relatives aux prestations complémentaires auprès des assurances sociales. Cela permet également aux personnes isolées de bénéficier d'une parenthèse bienvenue d'une part, et de les protéger contre des éventuelles arnaques d'autre part.

« Dôme Seniors » intervient actuellement sur le terrain avec 4 seniors habitant sur notre commune. De plus, elle a soutenu plusieurs personnes par téléphone (informations, orientations...).

Questions:

1. Quelles sont les mesures entreprises ou à entreprendre par la commune pour répondre aux besoins de la population des plus de 65 ans ?
2. Les communes qui le souhaitent ont la possibilité de déléguer ces prestations. Est-ce envisagé par la commune de Thônex ? Si oui, lesquelles ?
3. Existe-t-il une étude (ou envisager de l'effectuer) qui permette de déterminer la pertinence de l'internalisation ou l'externalisation de prestations en faveur des seniors ?
4. J'ai cru comprendre qu'une demande de subvention est subordonnée notamment à la transmission d'un dossier complet administrativement. Soit, mais, existe-t-il une politique communale thônésienne générale sur laquelle se fonder pour l'octroi d'une subvention ?
5. Dôme Senior a demandé à la commune de Thônex, soit l'octroi d'une subvention, soit la prise en charge de la prestation d'aide à domicile par la signature d'une convention et resté sans réponse à ce jour. Est-il possible à la commune de transmettre sa détermination ?



15. Propositions individuelles

- **Extinction de l'éclairage public et responsabilité civile de la commune**

M. Knörr remercie le conseil administratif pour l'organisation de la soirée d'extinction des lumières sur certaines rues de la commune. Il a constaté que la plupart des chemins que la commune souhaitait éteindre étaient des chemins privés. Il se demande, si la responsabilité civile de la commune pourrait être engagée si quelqu'un se blesse pendant l'extinction des lumières.

M. Uehlinger indique que les chemins en question sont éteints que de 1 heure à 5 heures du matin et les personnes individuelles sont informées de l'extinction au préalable. Il s'agit d'une politique publique et il n'y aurait pas de faute si une personne se blesse, donc aucune responsabilité civile publique ne pourrait être engagée.

- **Panneau publicitaire de la salle des fêtes**

M. Knörr rappelle que les enseignes publicitaires sont très énergivores, surtout les panneaux lumineux. Ainsi, il se demande si le panneau qui tourne en continu devant la salle des fêtes est un panneau énergivore.

M. Uehlinger ne connaît pas le bilan énergétique de ce panneau qui ne tourne pas à toute heure de la journée. Il apportera une réponse à l'avenir.

- **Panneau à destination des propriétaires de chiens**

M. Knörr a constaté que la commune a pris l'initiative de poser des grands panneaux sur les chemins de Mica pour rappeler aux propriétaires de chiens de ramasser les déjections de leur animal. Il remercie le conseil administratif pour cela. Il a aussi aperçu un cône qui a été ajouté à côté d'une série de containers qui indique que la personne qui avait fait un dépôt sauvage a été dénoncée. A ce propos, il aimerait savoir à qui ce cône fait référence : la première personne qui a déposé un déchet sauvage, la deuxième, la troisième, etc.

M. Kilcher confirme que l'initiative en lien avec les chiens revient à la commune. Quant aux dépôts sauvages, il ne pourra pas dire si la personne concernée par le cône était la première ou dernière à poser de tels déchets.

En l'absence d'autres prises de parole, le Président lève la séance à 22h45.
